



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 84-2026-073

PUBLIÉ LE 25 MARS 2026

# Sommaire

## **38\_REC\_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours**

84-2026-03-23-00003 - Arrêté de postes second concours interne privé CRPE session 2026 (1 page) Page 5

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie planification**

84-2026-03-24-00004 - arrêté 2026-14-0048 portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de l' EAM L'OLIVIER (4 pages) Page 6

84-2026-03-24-00008 - Arrêté ARS n°2026-14-0080 et Conseil départemental de l'Allier portant modification de la zone d'intervention du centre de ressources territorial (CRT) pour les personnes âgées porté par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD du Centre hospitalier Coeur du Bourbonnais » à SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE (03500) (5 pages) Page 10

84-2025-09-30-00110 - arrêté n°2025-14-0654 annule et remplace l'arrêté n°2025-14-0566 (5 pages) Page 15

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins régulation**

84-2026-03-19-00011 - RAA 2026-17-0109 REN FIN 2025 (15 pages) Page 20

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la stratégie et des parcours**

84-2026-03-11-00019 - 2026-22-0015 Portant modification de la composition du conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie (7 pages) Page 35

84-2026-03-11-00020 - 2026-22-0016-Portant modification de la composition du bureau de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie (7 pages) Page 42

84-2026-03-11-00021 - 2026-22-0017 portant modification de la composition du conseil territorial de santé de la circonscription départemental de la Haute-Savoie (7 pages) Page 49

84-2026-03-11-00022 - 2026-22-0018 Portant modification du bureau de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute-Savoie (8 pages) Page 56

84-2026-03-25-00002 - 2026-22-0019 Portant modification de la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de l'Ain (7 pages) Page 64

84-2026-03-25-00003 - 2026-22-0020 Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain (7 pages)

Page 71

#### **84\_DREETS\_Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes /**

84-2026-03-25-00001 - 2026.03.25\_SUB\_Ordo\_SecondR.pdf (5 pages)

Page 78

#### **84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon) /**

84-2026-03-20-00004 - Arrêté n° 26 - 2026 du 20 mars

2026?? portant nomination des membres du conseil départemental de la Drôme auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (4 pages)

Page 83

84-2026-03-20-00006 - Arrêté n° 28 - 2026 du 20 mars

2026?? portant nomination des membres du conseil départemental de la Loire auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes?? (4 pages)

Page 87

84-2026-03-20-00007 - Arrêté n° 29 - 2026 du 20 mars

2026?? portant nomination des membres du conseil départemental du Rhône auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (4 pages)

Page 91

84-2026-03-20-00008 - Arrêté n° 30 - 2026 du 20 mars

2026?? portant nomination des membres du conseil départemental de la Savoie auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (4 pages)

Page 95

84-2026-03-20-00002 - Arrêté n° 34 - 2026 du 20 mars

2026?? portant nomination des membres du conseil départemental de l'Ain auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (4 pages)

Page 99

84-2026-03-20-00003 - Arrêté n°25- 2026 du 20 mars 2026?? portant nomination des membres du conseil départemental de l'Ardèche auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (4 pages)

Page 103

84-2026-03-20-00005 - Arrêté n°27 - 2026 du 20 mars

2026?? portant nomination des membres du conseil départemental de l'Isère auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (4 pages)

Page 107

84-2026-03-20-00009 - Arrêté n°31 - 2026 du 20 mars 2026?? portant nomination des membres du conseil départemental de la Haute-Savoie auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (4 pages)	Page 111
84-2026-03-20-00010 - Arrêté n°32 - 2026 du 20 mars 2026?? portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (5 pages)	Page 115
84-2026-03-24-00005 - Arrêté n°35 - 2026 du 24 mars 2026?? portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Allier (5 pages)	Page 120
84-2026-03-20-00011 - Arrêté n°36 - 2026 du 24 mars 2026?? portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Haute-Loire (5 pages)	Page 125
84-2026-03-24-00006 - Arrêté n°37 - 2026 du 24 mars 2026?? portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme (5 pages)	Page 130
84-2026-03-24-00007 - Arrêté n°38-2026 du 24 mars 2026?? portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Auvergne (5 pages)	Page 135

## **84\_SGAR\_Secrétariat général pour les affaires régionales**

### **d'Auvergne-Rhône-Alpes / SGAR**

84-2026-03-25-00005 - Arrêté préfectoral n° 2026-59 du le 25 mars 2026 modifiant la composition nominative du comité de bassin Rhône-Méditerranée. (10 pages)	Page 140
84-2026-03-25-00004 - Arrêté préfectoral n° 2026-60 du 25 mars 2026?? modifiant la composition nominative du conseil économique, social et environnemental régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. (14 pages)	Page 150



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble  
Division des examens et concours**

Réf N°DECPOLECONCOURS/XIII/26/67

Affaire suivie par : ARNOL Sylvie

Tél : 04.76.74.70.80

Mél : sylvie.arnol@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRETE**

**N° DEC POLE CONCOURS/XIII/26/67 du 23/03/2026**

**Arrêté fixant le nombre de contrats offerts au second concours interne privé d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements privés sous contrat – Session 2026**

Vu le code de l'éducation nationale en ses articles R.914-19-1 à R.9146-19-6 ;

vu le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

vu l'arrêté ministériel du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

### **Article 1 :**

Le nombre de contrats offerts, au titre de l'année 2026, au second concours interne privé de professeur des écoles est fixé à 8 pour l'ensemble des cinq départements de l'académie de Grenoble.

### **Article 2 :**

Madame la secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Le recteur de l'académie**

**Philippe Dulbecco**

**Arrêté N°2026-14-0048**

**Arrêté départemental n°2026-06**

**Portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de l'établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) « FAM FOYER L'OLIVIER » situé au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500)**

*GESTIONNAIRE : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX ET POLYHANDICAPES DE LA LOIRE (ADIMCP DE LA LOIRE)*

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

**Le Président du Département de la Loire**

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et section première du chapitre III ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n°2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental médico-social en vigueur ;

Vu l'arrêté conjoint préfectoral et départemental n°2007-06 du 6 septembre 2007 autorisant l'Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales et Polyhandicapés 42 (ADIMCP DE LA LOIRE) à la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500)

Vu l'arrêté conjoint préfectoral n°2009-391 et départemental n°2009-15 du 28 août 2009 autorisant l'extension de capacité de 5 places du Foyer d'Accueil Médicalisé « FAM L'OLIVIER » au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) géré par l'Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales et Polyhandicapés 42 (ADIMCP DE LA LOIRE) ;

Vu l'arrêté ARS n°2022-14-0148 et départemental n°2022-17 du 26 juillet 2022 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Foyer d'accueil médicalisé l'Olivier » situé au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) par le changement de dénomination de l'établissement en « FAM Foyer l'Olivier » et la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux de la nouvelle nomenclature

des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2024-14-0237 et départemental n°2024-27 du 9 janvier 2025 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de l'établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) « FAM Foyer l'Olivier » situé au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) par prorogation de l'autorisation de fonctionnement jusqu'au 28 août 2025 et extension de capacité de 9 places par transformation (médicalisation) de places du « FAM Foyer l'Olivier » situé au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500)

Considérant les conclusions de l'évaluation de la structure favorables au renouvellement de l'autorisation ;

## ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés de la Loire (ADIMCP) pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM) « FAM Foyer l'Olivier » situé au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) a été renouvelée à compter du 29 août 2025 pour une durée de quinze ans.

**Article 2** : Le renouvellement de cette autorisation, à l'issue des quinze ans, soit le 29 août 2040, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans le respect des conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

**Article 3** : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées comme suit au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux FINESS (voir annexe).

**Article 4** : Conformément aux dispositions de l'article L313-1 : « *Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

*Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.*

*L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L. 313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil. »*

**Article 5** : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et/ou du Président du Département de la Loire, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le Directeur départemental de la Loire de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur Général des Services du Département de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et sur le site internet du Département de la Loire.

Fait à Lyon, le 24/03/2026

P/La Directrice générale  
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Et par délégation, le Directeur de l'autonomie  
Raphaël GLABI

Le Président  
du Département de la Loire  
Georges ZIEGLER

## Annexe FINESS

### Mouvements FINESS : Renouvellement de l'autorisation de fonctionnement

**Entité juridique : ADIMCP DE LA LOIRE**

**(ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX ET POLYHANDICAPES)**

Adresse : 39 avenue de Rochetaillée – 42100 SAINT-ETIENNE

N° FINESS EJ : 42 078 708 8

Statut : 60 – Association Loi 1901 non RUP

**Etablissement : FAM FOYER L'OLIVIER**

Adresse : 18 rue Gambetta – 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES

N° FINESS ET : 42 001 229 6

Catégorie : 448

### Equipements :

Triplet				
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernière autorisation
966 Accueil et accompagnement pour personnes handicapées	11 Hébergement Complet Internat	414 Déficience motrice	24	<b>Le présent arrêté 28/08/25</b>

### Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	01/01/2022

**Arrêté ARS n°2026-14-0080**

**Portant modification de la zone d'intervention du centre de ressources territorial (CRT) pour les personnes âgées porté par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD du Centre hospitalier Cœur du Bourbonnais » à SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE (03500)**

*GESTIONNAIRE : CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL COEUR DU BOURBONNAIS*

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

**Le Président du Conseil départemental de l'Allier**

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, notamment ses articles 44 et 47 ;

Vu le décret n° 2022-731 du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour personnes âgées et au temps minimum de présence du médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées ;

Vu le Mode opératoire d'enregistrement des Centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées dans le répertoire FINES de l'Agence du Numérique en santé (ANS) du 29 septembre 2022 ;

Vu les arrêtés n°2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2<sup>ème</sup> génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental en vigueur ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n° 2016-7183 et Département de l'Allier du 15 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation délivrée au Centre hospitalier départemental Cœur du Bourbonnais pour le fonctionnement de l'EHPAD du CH Cœur du Bourbonnais situé à SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE (03500), pour une durée de quinze ans à compter du 03 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2023-14-0043 et Département de l'Allier du 9 février 2023 portant création d'un centre de ressources territorial pour les personnes âgées porté par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées

dépendantes (EHPAD) « EHPAD du Centre hospitalier Cœur du Bourbonnais » situé à SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE (03500) ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2024-14-0652 et Département de l'Allier du 15 janvier 2025 portant autorisation d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places et précision de la zone d'intervention du centre de ressources territorial (CRT) pour les personnes âgées porté par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD du Centre hospitalier Cœur du Bourbonnais » à SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE (03500)

Considérant la nécessité d'ajuster la zone d'intervention du centre de ressources territorial (CRT) au regard des besoins identifiés pour sécuriser les parcours, ainsi que de consolider le territoire déjà couvert par le CRT et en prévision des futures installations des CRT ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charge des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

## ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup> :** L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles est accordée au Centre hospitalier départemental Cœur du Bourbonnais pour une extension de la zone d'intervention du Centre de ressources territorial pour personnes âgées porté par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD du Centre hospitalier Cœur du Bourbonnais » situé à SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE (03500).

**Article 2 :** La présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de la structure autorisée pour une durée de quinze ans à compter du 03 janvier 2017. Le renouvellement de l'autorisation à l'issue des quinze ans, soit le 03 janvier 2032, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnées à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

**Article 3 :** Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme précisé dans l'annexe jointe.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 : « *Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

*Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.*

*L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L.313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil. ».*

**Article 5 :** Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de l'Allier, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** La Directrice de la délégation départementale de l'Allier de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur général des services du Conseil départemental de l'Allier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs du Département de l'Allier.

Fait à Lyon, le 24 mars 2026

P/La directrice générale  
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Et par délégation,  
La directrice déléguée à l'offre médico-sociale  
Astrid LESBROS

Le Président  
du Conseil départemental de l'Allier

Claude RIBOULET

## ANNEXE FINESS

<b>Mouvement FINESS</b> : Modification de la zone d'intervention du centre de ressources territorial pour personnes âgées				
<b>Entité juridique</b>	<b>CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL CŒUR DU BOURBONNAIS</b>			
Adresse	Les Combes – 03240 Tronget			
N° FINESS EJ	03 000 215 8			
Statut	11 – Etablissement public départemental hospitalier			
<b>Etablissement</b>				
Adresse	Rue des Fossés – 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule			
N° FINESS ET	03 078 416 9			
Catégorie	500 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)			
<b>Equipements :</b>				
<b>Triplet</b>			<b>Autorisation (après arrêté)</b>	
<b>Discipline</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Capacité</b>	<b>Dernière autorisation</b>
657 - Accueil temporaire pour Personnes Agées	11 - Hébergement complet Internat	711 - Personnes Âgées Dépendantes	3	ARS et Département n° 2016-7183
924 - Accueil Personnes Agées	11 - Hébergement complet Internat	711 - Personnes Âgées Dépendantes	195	ARS et Département n° 2016-7183
924 - Accueil Personnes Agées	11 - Hébergement complet Internat	436 - Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	33	ARS et Département n° 2016-7183
924 - Accueil Personnes Agées	21 - Accueil de jour	436 - Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	6	ARS et Département n° 2016-7183
962 - Unité d'Hébergement Renforcée (UHR)	21 - Accueil de jour	436 - Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	12	ARS et Département n°2022-14-0216
412 - Centre de ressources territorial pour PA	48 - Tous modes d'accueil et d'accompagnement	700 - Personnes âgées	/	ARS et Département n°2023-14-0043
961 – Pôle d'activité et de soins adaptés	21 – Accueil de jour	436 – Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	0*	ARS et Département n°2024-14-0652
*ce triplet correspond à un PASA de 14 places				
<b>Zone d'intervention du CRT (communes) :</b>				
CC du Bocage Bourbonnais comprenant les communes suivantes:				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agonges</li> <li>- Autry-Issards</li> <li>- Bourbon-l'Archambault</li> <li>- Buxières-les-Mines</li> <li>- Châtel-de-Neuvre</li> <li>- Châtillon</li> <li>- Cressanges</li> <li>- Deux-Chaises</li> <li>- Franchesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gipy</li> <li>- Le Montet</li> <li>- Louroux-Bourbonnais</li> <li>- Meillard</li> <li>- Meillers</li> <li>- Noyant-d'Allier</li> <li>- Rocles</li> <li>- Saint-Aubin-le-Monial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Hilaire</li> <li>- Saint-Menoux</li> <li>- Saint-Plaisir</li> <li>- Saint-Sornin</li> <li>- Treban</li> <li>- Tronget</li> <li>- Vieure</li> <li>- Ygrande</li> </ul>		

CC Saint-Pourçain-sur-Sioule - Limagne:

- |                           |                      |                             |
|---------------------------|----------------------|-----------------------------|
| - Barberier               | - Escurrolles        | - Nades                     |
| - Bayet                   | - Étroussat          | - Naves                     |
| - Bègues                  | - Fleuriel           | - Paray-sous-Briailles      |
| - Bellenaves              | - Fourilles          | - Saint-Bonnet-de-Rochefort |
| - Bransat                 | - Jenzat             | - Saint-Didier-la-Forêt     |
| - Broût-Vernet            | - La Ferté-Hauterive | - Saint-Germain-de-Salles   |
| - Cesset                  | - Laféline           | - Saint-Loup                |
| - Chantelle               | - Lalizolle          | - Saint-Pourçain-sur-Sioule |
| - Chareil-Cintrat         | - Le Mayet-d'École   | - Saulcet                   |
| - Charroux                | - Le Theil           | - Saulzet                   |
| - Chezelle                | - Loriges            | - Sussat                    |
| - Chirat-l'Église         | - Louchy-Montfand    | - Target                    |
| - Chouvigny               | - Louroux-de-Bouble  | - Taxat-Senat               |
| - Contigny                | - Marcenat           | - Ussel-d'Allier            |
| - Coutansouze             | - Mazerier           | - Valignat                  |
| - Deneuille-lès-Chantelle | - Monestier          | - Veauce                    |
| - Ébreuil                 | - Monétay-sur-Allier | - Verneuil-en-Bourbonnais   |
| - Échassières             | - Montord            | - Vicq                      |

CA Moulins communauté :

- Lurcy-Levis

CC du Pays de Tronçais:

- Coulevre

CC Commentry Montmarault Nérès-Les-Bains:

- |                   |                         |                         |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| - Beaune-d'Allier | - Montmarault           | - Saint-Priest-en-Murat |
| - Blomard         | - Murat                 | - Sazeret               |
| - Chappes         | - Saint-Bonnet-de-Four  | - Vernusse              |
| - Chavenon        | - Saint-Marcel-en-Murat | - Voussac               |

Arrêté N° 2025-14-0654

Arrêté départemental n°2025-40

**Portant création de 15 places dédiées à une équipe mobile expérimentale pour la prise en charge d'un public personnes handicapées vieillissantes rattachée à l'établissement d'accueil médicalisé « EAM RESIDENCE MUTUALISTE TRANSVERSE » situé au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) (annule et remplace l'arrêté n°2025-14-0566 du 30 septembre 2025)**

*GESTIONNAIRE : MUTUALITE FRANÇAISE 42.43.63 SSAM*

### **La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et section première du chapitre III, notamment les articles L313-7, R313-7-3, L313-1-1 et D313-2 ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2<sup>ème</sup> génération de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu l'arrêté ARS n°2025-14-0081 du 27 mars 2025 portant renouvellement de l'autorisation de l'établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM) « EAM Résidence Mutualiste Transverse » au CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) pour une durée de 15 ans à compter du 7 mai 2024 ;

Considérant la nécessité d'une offre sur le territoire proposant une expertise aux établissements et services sur la transition des personnes en situation de handicap vieillissantes vers un établissement pour personnes âgées ;

Considérant que le V de l'article D.313-2 du code de l'action sociale et des familles autorise la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, à titre dérogatoire, à appliquer un seuil plus élevé que celui résultant des dispositions des I à IV du même article, lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie et pour tenir compte des circonstances locales ;

Considérant que cette dérogation au seuil ne peut pas dépasser 100% d'augmentation de la capacité autorisée ;

Considérant que cette dérogation ne porte pas d'atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de

fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charges des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** A titre dérogatoire, l'autorisation visée à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à la « MUTUALITE FRANCAISE 42.43.63 SSAM » pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM) « EAM RESIDENCE MUTUALISTE TRANSVERSE » sis 51 Rue Paul Langevin LE CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) est modifiée par une extension de 15 places dédiées à une équipe mobile expérimentale pour la prise en charge d'un public personnes handicapées vieillissantes à compter de 2025.

La capacité totale de la structure passe ainsi de 16 places à 31 places à compter de 2025 réparties comme suit :

- 16 places d'accueil temporaire avec hébergement ;
- 15 places de prestation en milieu ordinaire dédiées à une équipe mobile expérimentale pour la prise en charge d'un public de personnes handicapées vieillissantes.

**Article 2 :** Le seuil dérogatoire d'augmentation de capacité est fixé à 99 %.

**Article 3 :** La mise en œuvre de l'autorisation de l'équipe mobile expérimentale est conditionnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, suivant les dispositions réglementaires des articles D.313-11 à D.313-14.

**Article 4 :** La présente autorisation serait caduque en l'absence d'une ouverture au public dans un délai de 9 mois suivant sa notification, conformément aux dispositions des articles L 313-1 et D313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

**Article 5 :** L'équipe mobile expérimentale est pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2030.

Suivant les conclusions de l'évaluation qui devront être rendues dans le courant de l'année 2027, l'autorisation pourra être renouvelée à titre expérimental pour une durée de cinq ans, être autorisée pour 15 ans au titre du droit commun, ou il pourrait être mis fin à son fonctionnement, à la fin de la présente autorisation.

**Article 6 :** Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme indiqué dans l'annexe jointe.

**Article 7 :** Conformément aux dispositions de l'article L313-1 : « *Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

*Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.*

*L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L. 313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil. ».*

**Article 8 :** Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 9 :** Le Directeur départemental de la délégation départementale de la Loire de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Saint-Etienne, le 30/09/2025

La Directrice générale  
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Pour la directrice générale et par délégation,  
Le directeur de l'autonomie  
Raphaël GLABI

Le Président  
du Département de la Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président délégué de l'exécutif  
Yves PARTRAT

## Annexe FINESS

### Mouvements FINESS : Extension de capacité pour la mise en œuvre d'une équipe mobile expérimentale et mise en œuvre de la nomenclature PH

**Entité juridique : Mutualité Française 42.43.63 SSAM**

Adresse : 60 rue Robespierre – BP 10172 – 42012 SAINT ETIENNE CEDEX 2

N° FINESS EJ : 42 078 706 1

Statut : 47 – Société mutualiste

**Etablissement/équipements avant le présent arrêté :**

**Etablissement : EAM Résidence Mutualiste Transverse**

Adresse : 51 rue Paul Langevin – 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES

N° FINESS ET : 42 001 209 8

Catégorie : 448 – Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (E.A.M)

**Equipements :**

Triplet			Autorisation	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Référence arrêté
966 Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	40 Accueil temporaire avec hébergement	414 Déficience motrice	6	Arrêté ARS n°2025-14-00281 et DEPT n°2025-11
966 Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	40 Accueil temporaire avec hébergement	438 Cérébro-lésés	5	
966 Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	40 Accueil temporaire avec hébergement	500 Polyhandicap	5	
963 Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants	21 Accueil de jour	042 Aidants/aidés PH tous types de handicaps	0*	

\* Financée exclusivement par l'ARS

**Etablissement/équipements après le présent arrêté :**

**Etablissement principal : EAM Résidence Mutualiste Transverse**

Adresse : 51 rue Paul Langevin – 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES

N° FINESS ET : 42 001 209 8

Catégorie : 448 – Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)

**Equipements :**

Triplet			Autorisation	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Référence arrêté
966 Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	40 Accueil temporaire avec hébergement	414 Déficience motrice	6	Le présent arrêté
966 Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	40 Accueil temporaire avec hébergement	438 Cérébro-lésés	5	
966 Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	40 Accueil temporaire avec hébergement	500 Polyhandicap	5	
963 Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants	21 Accueil de jour	042 Aidants/aidés PH tous types de handicaps	0*	

\* Financée exclusivement par l'ARS

**Conventions :**

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	01/10/2020
02	PCPE	01/01/2022

**Etablissement secondaire : EQUIPE RELAIS HANDICAPS – SENIORS LOIRE**

Adresse : 51 rue Paul Langevin – 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES

N° FINESS ET : 42 002 022 4

Catégorie : 370 - Etablissement Expérimental pour personnes handicapées

**Equipements :**

Triplet			Autorisation	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Référence arrêté
964 Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	16 Prestation en milieu ordinaire	010 Tous Types de Déficiences Personnes Handicapées	15	Le présent arrêté

\* Places dédiées à des personnes handicapées vieillissantes réparties en 2 équipes relais (toutes 2 en file active de 2) :

- équipe relais centre nord : 8 places

- équipe relais sud : 7 places

**Arrêté n°2026-17-0109**

Portant renouvellement des autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds n'ayant pas fait l'objet de décrets à la date du 1<sup>er</sup> juin 2023

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

**Vu** l'arrêté n°2018-1922 du 28 mai 2018 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2018-2023 du Projet Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 14 juin 2018 ;

**Vu** l'arrêté n°2023-22-0069 du 30 octobre 2023 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;

**Vu** l'arrêté n°2024-17-0106 du 20 mars 2024 portant modification de l'arrêté n°2023-17-0364 portant délimitation des zones du schéma régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et équipements matériels lourds ;

**Vu** les avis émis par les instructeurs ;

**Considérant** que les demandes ne modifient pas le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins tant en termes de nombre d'appareil que de nombre d'implantation ;

**Considérant** que les activités de soins sont conformes aux dispositions du Schéma Régional de Santé en vigueur ;

**Considérant** qu'en application des dispositions du II de l'article D.6122-38 du Code de la santé publique, il est constaté que le projet n'appelle pas une nouvelle décision d'autorisation nécessitant le dépôt d'une demande d'autorisation ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds détenues par les établissements mentionnés dans la liste annexée au présent arrêté, sont renouvelées suivant la procédure de renouvellement prévue à l'article 9 de la loi susvisée.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers intéressés :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

- d'un recours hiérarchique devant la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées à l'adresse suivante : Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées Direction générale de l'offre de soins – Bureau P1 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP ; ce recours ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via le site « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** La Directrice de la direction de l'offre de soins et les Directrices et Directeurs des délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 19 mars 2026  
Pour la directrice générale et par délégation, Le  
directeur délégué régulation de l'offre de soins  
hospitalière  
Stéphane RENARD

**ANNEXE**

*de l'arrêté n°2026-17-0109 portant renouvellement des autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds n'ayant pas fait l'objet de décrets à la date du 1<sup>er</sup> juin 2023*

<b>N° FINESS EJ</b>	<b>Raison sociale EJ</b>	<b>N° FINESS ET</b>	<b>Raison sociale ET</b>	<b>Zone de santé</b>	<b>Activité</b>	<b>Modalité</b>	<b>Mention</b>
010780054	CH FLEYRIAT	010000024	CH DE FLEYRIAT	Zone "Ain"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
630000990	AURA SANTE	030003719	AURA SANTE MOULINS	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	Pas de mention
030780118	CH DE VICHY	030000087	CH JACQUES LACARIN VICHY	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Médecine d'urgence	SMUR	Adulte et pédiatrique
030780118	CH DE VICHY	030000087	CH JACQUES LACARIN VICHY	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Médecine d'urgence	Structure des urgences	Adulte et pédiatrique
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630781268	HOPITAL ESTAING - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	DPN	DPN - Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel (dépistage)	Pas de mention
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630781268	HOPITAL ESTAING - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Génétique	Cytogénétique y compris cytogénétique moléculaire	Pas de mention
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630781268	HOPITAL ESTAING - CHU63	Zone "Allier -	Greffe	Adultes	Cellules hématopoïétiques Allogreffe

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
				Puy de Dôme"			
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630781268	HOPITAL ESTAING - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Greffe	Adultes	Foie
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630781268	HOPITAL ESTAING - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Greffe	Pédiatrie	Cellules hématopoïétiques Allogreffe
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630781268	HOPITAL ESTAING - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Neurochirurgie	Neurochirurgie pédiatrique	Pas de mention
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630000404	HOPITAL GABRIEL MONTPIED - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie	Pas de modalité	B - Ensemble des activités de NRI
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630000404	HOPITAL GABRIEL MONTPIED - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Chirurgie cardiaque	Adulte	Pas de mention
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630000404	HOPITAL GABRIEL MONTPIED - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Génétique	Génétique moléculaire	Pas de mention
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630000404	HOPITAL GABRIEL MONTPIED - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Greffe	Adultes	Cœur

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630000404	HOPITAL GABRIEL MONTPIED - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Greffe	Adultes	Rein
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630000404	HOPITAL GABRIEL MONTPIED - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Neurochirurgie	Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	Pas de mention
630780989	CHU DE CLERMONT-FERRAND	630000404	HOPITAL GABRIEL MONTPIED - CHU63	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Neurochirurgie	Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	Pas de mention
750050916	FEDERATION DES APAJH	630783348	CTRE REED FONCT M.GANTCHOULA	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Soins médicaux et de réadaptation	Pas de modalité	Locomoteur
630000107	STE GESTION ETABL.DE SOINS	630780211	POLE SANTE REPUBLIQUE	Zone "Allier - Puy de Dôme"	Médecine	Pas de modalité	Pas de mention
150780468	CH DE MAURIAC	150000164	CH DE MAURIAC	Zone "Cantal"	Médecine d'urgence	SMUR	Adulte et pédiatrique
260000047	GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES PROVENCE	260000138	CH PORTES PROVENCE MONTELIMAR	Zone "Drôme - Ardèche"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
070001649	SAS RAD	260003157	CENTRE MARIE CURIE	Zone "Drôme - Ardèche"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
690035035	SELAS CERBALLIANCE	070006523	LBM CERBALLIANCE AURA	Zone "Drôme - Ardèche"	AMP	2° a) Recueil, préparation et conservation du	Pas de mention

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
	AUVERGNE RHONE-ALPE		GUILHERAND-GRANG			sperme en vue d'une insémination artificielle	
690035035	SELAS CERBALLIANCE AUVERGNE RHONE-ALPE	070006523	LBM CERBALLIANCE AURA GUILHERAND-GRANG	Zone "Drôme - Ardèche"	AMP	2° b) Activité relative à la FIV avec ou sans micromanipulation	Pas de mention
690035035	SELAS CERBALLIANCE AUVERGNE RHONE-ALPE	070006523	LBM CERBALLIANCE AURA GUILHERAND-GRANG	Zone "Drôme - Ardèche"	AMP	2° f) Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L. 2141-4	Pas de mention
740780168	FONDATION ALIA	740014691	CENTRE CANCEROLOGIE LES PRAZ DE L'ARVE	Zone "Haute-Savoie"	Médecine	Pas de modalité	Pas de mention
740012653	SARL STE EXPL RADIOTHERAPIE ANNEMASSE	740001912	CENTRE DE RADIOTHERAPIE	Zone "Haute-Savoie"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
380780080	CHU GRENOBLE ALPES	380000067	HOPITAL NORD - CHU38	Zone "Isère"	Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie	Pas de modalité	B - Ensemble des activités de NRI
380780080	CHU GRENOBLE ALPES	380000067	HOPITAL NORD - CHU38	Zone "Isère"	Greffe	Adultes	Cellules hématopoïétiques Allogreffe
380780080	CHU GRENOBLE ALPES	380000067	HOPITAL NORD - CHU38	Zone "Isère"	Greffe	Adultes	Cœur
380780080	CHU GRENOBLE ALPES	380000067	HOPITAL NORD - CHU38	Zone "Isère"	Greffe	Adultes	Foie

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
380780080	CHU GRENOBLE ALPES	380000067	HOPITAL NORD - CHU38	Zone "Isère"	Greffe	Adultes	Rein
380780080	CHU GRENOBLE ALPES	380000067	HOPITAL NORD - CHU38	Zone "Isère"	Greffe	Pédiatrie	Cellules hématopoïétiques Allogreffe
380780080	CHU GRENOBLE ALPES	380000067	HOPITAL NORD - CHU38	Zone "Isère"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
380780080	CHU GRENOBLE ALPES	380000067	HOPITAL NORD - CHU38	Zone "Isère"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte
930019229	ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG	380785642	EFS AURA - LA TRONCHE	Zone "Isère"	Génétique	Génétique moléculaire	Pas de mention
420001752	ARTIC 42	420014623	ARTIC 42 SITE FRANCOIS BERTHOUX	Zone "Loire"	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	Pas de mention
420001018	CAEFPA	420780546	USLD SAINTE ELISABETH	Zone "Loire"	Soins de longue durée	Pas de modalité	Pas de mention
420780033	CH DE ROANNE	420000010	CH DE ROANNE	Zone "Loire"	AMP	1° a) Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	Pas de mention
420780033	CH DE ROANNE	420000010	CH DE ROANNE	Zone "Loire"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420785354	HOPITAL NORD - CHU42	Zone "Loire"	Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie	Pas de modalité	B - Ensemble des activités de NRI

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420785354	HOPITAL NORD - CHU42	Zone "Loire"	Chirurgie cardiaque	Adulte	Pas de mention
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420785354	HOPITAL NORD - CHU42	Zone "Loire"	DPN	DPN - Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	Pas de mention
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420785354	HOPITAL NORD - CHU42	Zone "Loire"	DPN	DPN - Examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	Pas de mention
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420785354	HOPITAL NORD - CHU42	Zone "Loire"	DPN	DPN - Examens de génétique moléculaire	Pas de mention
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420785354	HOPITAL NORD - CHU42	Zone "Loire"	DPN	DPN - Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	Pas de mention
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420785354	HOPITAL NORD - CHU42	Zone "Loire"	Greffe	Adultes	Rein
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420785354	HOPITAL NORD - CHU42	Zone "Loire"	Neurochirurgie	Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	Pas de mention
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420785354	HOPITAL NORD - CHU42	Zone "Loire"	Neurochirurgie	Neurochirurgie pédiatrique	Pas de mention
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420010241	INSTITUT DE CANCERO ET HEMATO - CHU42	Zone "Loire"	Greffe	Adultes	Cellules hématopoïétiques Allogreffe
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420010241	INSTITUT DE CANCERO ET HEMATO - CHU42	Zone "Loire"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
420784878	CHU DE SAINT-ETIENNE	420010241	INSTITUT DE CANCERO ET HEMATO - CHU42	Zone "Loire"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
690002068	ASS.HOSPITALIERE PROTESTANTE DE LYON	690793468	INFIRMERIE PROTESTANTE	Zone "Rhône"	Chirurgie cardiaque	Adulte	Pas de mention
690796552	AURAL	690004718	AURAL UNITE DIALYSE HOP CROIX ROUSSE	Zone "Rhône"	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	Pas de mention
690783220	CLC A LYON ET EN RHONE-ALPES	690000880	CENTRE LEON BERARD	Zone "Rhône"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
690783220	CLC A LYON ET EN RHONE-ALPES	690000880	CENTRE LEON BERARD	Zone "Rhône"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte
690783220	CLC A LYON ET EN RHONE-ALPES	690044649	CLC - SITE CH NORD-OUEST VILLEFRANCHE	Zone "Rhône"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
690036900	CLINIQUE DE LA SAUVEGARDE	690780648	CLINIQUE DE LA SAUVEGARDE	Zone "Rhône"	Chirurgie cardiaque	Adulte	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784152	HOPITAL CROIX- ROUSSE - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Adultes	Foie
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784152	HOPITAL CROIX- ROUSSE - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Adultes	Intestin
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690783154	HOPITAL EDOUARD HERRIOT - HCL	Zone "Rhône"	Génétique	Cytogénétique y compris cytogénétique moléculaire	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690783154	HOPITAL EDOUARD HERRIOT - HCL	Zone "Rhône"	Génétique	Génétique moléculaire	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690783154	HOPITAL EDOUARD HERRIOT - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Adultes	Pancréas

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690783154	HOPITAL EDOUARD HERRIOT - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Adultes	Rein
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690007539	HOPITAL FEMME MERE ENFANT - HCL	Zone "Rhône"	DPN	DPN - Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690007539	HOPITAL FEMME MERE ENFANT - HCL	Zone "Rhône"	DPN	DPN - Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690007539	HOPITAL FEMME MERE ENFANT - HCL	Zone "Rhône"	DPN	DPN - Examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690007539	HOPITAL FEMME MERE ENFANT - HCL	Zone "Rhône"	DPN	DPN - Examens de génétique moléculaire	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690007539	HOPITAL FEMME MERE ENFANT - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Pédiatrie	Foie
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690007539	HOPITAL FEMME MERE ENFANT - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Pédiatrie	Pancréas
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690007539	HOPITAL FEMME MERE ENFANT - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Pédiatrie	Rein
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690007539	HOPITAL FEMME MERE ENFANT - HCL	Zone "Rhône"	Neurochirurgie	Neurochirurgie pédiatrique	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784186	HOPITAL LOUIS PRADEL - HCL	Zone "Rhône"	Chirurgie cardiaque	Adulte	Pas de mention

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784186	HOPITAL LOUIS PRADEL - HCL	Zone "Rhône"	Chirurgie cardiaque	Pédiatrique	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784186	HOPITAL LOUIS PRADEL - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Adultes	Cœur
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784186	HOPITAL LOUIS PRADEL - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Adultes	Poumon
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784186	HOPITAL LOUIS PRADEL - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Pédiatrie	Cœur
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784186	HOPITAL LOUIS PRADEL - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Pédiatrie	Poumon
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784137	HOPITAL LYON SUD - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Adultes	Cellules hématopoïétiques Allogreffe
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784137	HOPITAL LYON SUD - HCL	Zone "Rhône"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784137	HOPITAL LYON SUD - HCL	Zone "Rhône"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784178	HOPITAL PIERRE WERTHEIMER - HCL	Zone "Rhône"	Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie	Pas de modalité	B - Ensemble des activités de NRI
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784178	HOPITAL PIERRE WERTHEIMER - HCL	Zone "Rhône"	Neurochirurgie	Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784178	HOPITAL PIERRE WERTHEIMER - HCL	Zone "Rhône"	Neurochirurgie	Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	Pas de mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690784178	HOPITAL PIERRE WERTHEIMER - HCL	Zone "Rhône"	Neurochirurgie	Socle	Pas de mention

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	690019849	IHOP - HCL	Zone "Rhône"	Greffe	Pédiatrie	Cellules hématopoïétiques Allogreffe
690000724	MEDIPOLE HOPITAL PRIVE	690041124	MEDIPOLE HOPITAL PRIVE	Zone "Rhône"	Chirurgie cardiaque	Adulte	Pas de mention
690000724	MEDIPOLE HOPITAL PRIVE	690041124	MEDIPOLE HOPITAL PRIVE	Zone "Rhône"	Neurochirurgie	Socle	Pas de mention
690043377	MERMOZ CHARCOT RADIOTHERAPIE	690044045	RADIOTHERAPIE SITE CHARCOT	Zone "Rhône"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
690043377	MERMOZ CHARCOT RADIOTHERAPIE	690044037	RADIOTHERAPIE SITE MERMOZ	Zone "Rhône"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
690043377	MERMOZ CHARCOT RADIOTHERAPIE	690044037	RADIOTHERAPIE SITE MERMOZ	Zone "Rhône"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	B - Curiethérapie chez l'adulte
920039914	OMEG'AGE GESTION	690802913	USLD LES HIBISCUS	Zone "Rhône"	Soins de longue durée	Pas de modalité	Pas de mention
690040837	ORLAM	690040845	CENTRE DE RADIOTHERAPIE BAYARD	Zone "Rhône"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte
690006598	RESAMUT - RESEAU DE SANTE MUTUALISTE	690041132	MEDIPOLE HOPITAL MUTUALISTE	Zone "Rhône"	Gynécologique- Obstétrique, Néonatalogie, Réanimation néonatale	Néonatalogie sans soins intensifs	Pas de mention
690000195	SA CLINIQUE DU VAL D'OUEST-VENDOME	690780358	CLINIQUE DU VAL D'OUEST VENDOME	Zone "Rhône"	AMP	1° a) Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	Pas de mention
690000195	SA CLINIQUE DU VAL D'OUEST-VENDOME	690780358	CLINIQUE DU VAL D'OUEST VENDOME	Zone "Rhône"	AMP	1° b) Prélèvement de spermatozoïdes	Pas de mention

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
690000195	SA CLINIQUE DU VAL D'OUEST-VENDOME	690780358	CLINIQUE DU VAL D'OUEST VENDOME	Zone "Rhône"	AMP	1° c) transfert des embryons en vue de leur implantation	Pas de mention
920040862	SAS B. BRAUN AVITUM FRANCE	690030770	CENTRE DE NEPHROLOGIE B BRAUN AVITUM	Zone "Rhône"	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	Pas de mention
690037189	SELAS ALPIGENE	690037197	LBM ALPIGENE	Zone "Rhône"	DPN	DPN - Examens de génétique moléculaire	Pas de mention
690035035	SELAS CERBALLIANCE AUVERGNE RHONE-ALPE	690037353	LBM CERBALLIANCE AURA LYON 8 ROCKEFELL	Zone "Rhône"	AMP	2° a) Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	Pas de mention
690035035	SELAS CERBALLIANCE AUVERGNE RHONE-ALPE	690037353	LBM CERBALLIANCE AURA LYON 8 ROCKEFELL	Zone "Rhône"	AMP	2° b) Activité relative à la FIV avec ou sans micromanipulation	Pas de mention
690035035	SELAS CERBALLIANCE AUVERGNE RHONE-ALPE	690037353	LBM CERBALLIANCE AURA LYON 8 ROCKEFELL	Zone "Rhône"	AMP	2° f) Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L. 2141-4	Pas de mention
690035399	SELAS EUROFINS CBM 69	690035423	LBM EUROFINS CBM 69 ECULLY	Zone "Rhône"	AMP	2° a) Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	Pas de mention
690035399	SELAS EUROFINS CBM 69	690035423	LBM EUROFINS CBM 69 ECULLY	Zone "Rhône"	AMP	2° b) Activité relative à la FIV avec ou sans micromanipulation	Pas de mention

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
690035399	SELAS EUROFINS CBM 69	690035423	LBM EUROFINS CBM 69 ECULLY	Zone "Rhône"	AMP	2° f) Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L. 2141-4	Pas de mention
690035399	SELAS EUROFINS CBM 69	690035431	LBM EUROFINS CBM 69 VILLEURBANNE 158 B	Zone "Rhône"	AMP	2° a) Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	Pas de mention
690035399	SELAS EUROFINS CBM 69	690035431	LBM EUROFINS CBM 69 VILLEURBANNE 158 B	Zone "Rhône"	AMP	2° b) Activité relative à la FIV avec ou sans micromanipulation	Pas de mention
690035399	SELAS EUROFINS CBM 69	690035431	LBM EUROFINS CBM 69 VILLEURBANNE 158 B	Zone "Rhône"	AMP	2° f) Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L. 2141-4	Pas de mention
690035241	UNILIANS BIOGROUP	690035357	LBM UNILIANS BIOGROUP LYON 2 CHILDEBER	Zone "Rhône"	AMP	2° a) Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	Pas de mention
690796552	AURAL	730786233	AURAL UNITE AUTODIALYSE ALBERTVILLE	Zone "Savoie"	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	Pas de mention
730000015	CENTRE HOSPITALIER	730000031	CHMS - SITE CHAMBERY MCO	Zone "Savoie"	Traitement du cancer	Radiothérapie externe, curiethérapie	A - Radiothérapie externe chez l'adulte

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité	Modalité	Mention
	METROPOLE SAVOIE						
730011137	LBM LABOSCHAMBERY	730011186	LBM LABOSCHAMBÉRY CHAMBÉRY FAVRE (TERC	Zone "Savoie"	AMP	2° a) Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	Pas de mention

**Arrêté N° 2026-22-0015**

Portant sur la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de la Savoie

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

Vu les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté 2025-22-0098 relatif à la composition du conseil territorial de la santé de la Savoie est abrogé.

**Article 2 :** La composition du conseil territorial de santé de la Savoie est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 3 :** La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir. Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

**Article 4 :** Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

**Article 5 :** Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 11 mars 2026

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

## ANNEXE

### Composition du Conseil Territorial de Santé de la Savoie

#### Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

##### a) Représentants des établissements de santé

##### 1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **M. Maxime MORIN, Directeur du CHS de Savoie, FHF, titulaire**
- A désigner, FHF, suppléant
- **M. Florent CHAMBAZ, Directeur du CH Métropole Savoie, FHF, titulaire**
- Mme Mélanie GAUDILLIER, Directrice adjointe du CH Métropole Savoie, FHF, suppléant
- **Mme Maëlle FAVETTA, Directrice de la Clinique Le Sermay, FHP, titulaire**
- M. Michel PESENTI, Directeur du Médipôle de Savoie, FHP, suppléant

##### 2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr Etienne BORY, Président de CME du CH Albertville-Moutiers, FHF, titulaire**
- Dr Laurent AMICO, Président de CME du CH Métropole Savoie, FHF, suppléant
- **A désigner, FHP, titulaire**
- Dr Teano ROUSSEL, Président de CME de la Clinique Le Sermay, FHP, suppléant
- **A désigner, FEHAP, titulaire**
- A désigner, FEHAP, suppléant

##### b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **Mme Coralie MULLER, Directrice de l'EHPAD Agélia, SYNERPA, titulaire**
- A désigner, SYNERPA, suppléant
- **M. Paul RIGATO, Directeur général de l'Accueil Savoie Handicap, FEHAP, titulaire**
- Mme Muriel ALLOUA, Gérante de SPAD, UNA, suppléant
- **Mme Maryline GAL, Directrice générale de l'APEI de Chambéry, URIOPSS, titulaire**
- Mme Régine BURDIN, Directrice du CAMSP de Savoie, URIOPSS, suppléant
- **M. Dominique GRANJON, Directeur général de l'association espoir 73, NEXEM, titulaire**
- M Aymeric BALET-KILANI, Directeur de Pôle Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Savoie, NEXEM, suppléant
- **Mme ROLLE Sabine, Directrice générale de Deltha Savoie, NEXEM, titulaire**
- A désigner, suppléant

##### c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **M. Gérald VANZETTO, Représentant IREPS ARA, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Maxime CLOQUIE, Directeur de l'association Le Pélican, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Eve MENTHONNEX, Directrice de l'association Respects 73, titulaire**
- A désigner, suppléant

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **Dr Eric TEIL, Radiologue, URPS Médecins, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Dr Philippe PRADEL, Médecin spécialiste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Marc BARTHEZ, ORL, URPS Médecins, suppléant
- **Dr Charles VANBELLE, Médecin généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Gabrielle CUISSET, Médecin généraliste, URPS Médecins, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **Dr Béatrice COLLIN BEALEM, URPS Chirugiens-Dentistes, titulaire**
- M. Paul MERCY, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant
- **M. Frédéric LALEGERIE, URPS Pharmaciens, titulaire**
- Mme Florence FORNER, URPS Orthophonistes, suppléant
- **M. Cédric MORAND, URPS Infirmiers, titulaire**
- A désigner, suppléant

e) Représentant des internes en médecine

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
  - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
  - des communautés psychiatriques de territoire
- 
- **M. Lionel SALOMON, Directeur de la Mutualité Française des Savoie, FNMF, titulaire**
  - A désigner, suppléant
  - **Mme Hélène ARLAUD, Orthophoniste CPTS Cœur de Savoie, FCPTS, titulaire**
  - Dr Mickaël GOLOSETTI, Médecin généraliste et vice-président CPTS Cœur de Savoie, FCPTS, suppléant
  - **Mme Anne PIPET, Facilitatrice FemasAURA, MSP Versant d'Aime -CPTS Haute-Tarentaise, titulaire**
  - A désigner, suppléant
  - **M. Grégory GOSSELIN, Directeur de la Maison des Réseaux de santé de Savoie, titulaire**
  - M. Fabien GRUSELLE, Président de la Maison des Réseaux de santé de Savoie, suppléant
  - **A désigner, titulaire**
  - A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Philippe VITTOZ, Président du CROM AURA, titulaire**
- Dr Xavier CRESSENS, Président du CDOM de Savoie, suppléant

## Représentants des autres ordres des professions de santé

### Représentant de l'ordre des Infirmiers

- **Mme Nathalie GUAZZONE, titulaire**
- Mme Fabienne DURAND, suppléant

### Représentant de l'ordre des Pharmaciens

- **Dr Stéphanie DARBON, titulaire**
- Dr Vincent VIEL, suppléant

### Représentant de l'ordre des Chirurgiens-Dentistes

- **Dr Olivier ANDRE, titulaire**
- Dr Nathalie DITER, suppléant

### Représentant de l'ordre des Sages-Femmes

- **Mme Garance ROSSAT, titulaire**
- M. Rainer KRAMER, suppléant

### Représentant de l'ordre des Masseurs kinésithérapeutes

- **Mme Valérie BOISEAUX, titulaire**
- M. David LAUDON, suppléant

### Représentant de l'ordre des Pédicures

- **M. Frédéric SCHMITT, titulaire**
- A désigner, suppléant

## **Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**

### a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **Mme Anne-Christine COLIN JORE, Déléguée adjointe à l'AFM Téléthon, titulaire**
- Mme Annie BRUNET, Membre du CA de France Rein Savoie, suppléant
- **Mme Annie DOLE, Déléguée départementale de l'UNAFAM 73, titulaire**
- Mme Odile DE GUILLEBON, Bénévole à la Ligue nationale de lutte contre le cancer, suppléant
- **M. Jean-Michel LASSAUNIERE, Président de l'UDAF 73, titulaire**
- Mme Martine DELAJOUD, Membre de la ligue contre le cancer de Savoie, suppléant
- **M. Joaquim SOARES LEAO, Président de France Rein Rhône-Alpes, titulaire**
- M. Edmond GUILLOT, Adhérent France Rein Savoie, suppléant
- **Mme Marielle EDMOND, Présidente de l'UDAPEI 73, titulaire**
- Mme Patricia SILVA-DOUCHET, Membre de l'AFD Diabète 73
- **M. Jean-Marie MORCANT, Membre de l'UDAF 73, titulaire**
- Mme Elisabeth HUMBERT, Présidente de la FNATH 73, suppléant

### b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **M. Yvon LONG, Représentant CFDT, PA-CDCA, titulaire**
- Mme Chantal DEBELLE DUPLAN, Représentante CFDT, PA-CDCA suppléante
- **M. Jean-Pierre TOUMIEU, Représentant UNSA, PA-CDCA, titulaire**
- A désigner, suppléant

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

### Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

#### a) Conseiller Régional

- **M. Eric SANDRAZ, titulaire**
- Mme Séverine VIBERT, suppléant

#### b) Représentant du Conseil Départemental

- **Mme Corine WOLFF, Vice-présidente déléguée aux personnes âgées et handicapées et à la solidarité générationnelle, titulaire**
- M. Hervé GAYMARD, Président du Département, suppléant

#### c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **Dr Odile GOENS, Médecin départemental de PMI, titulaire**
- Dr Anaïs MONIN, Médecin départemental de PMI, suppléante

#### d) Représentants des communautés de communes

- **M. Humberto FERNANDES, Conseiller communautaire Communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise, représentant de la commune de Modane, titulaire**
- M. François MOIROUD, Maire de Yenne et Vice-président en charge du Tourisme, communauté de communes de Yenne, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- M. Claude DURAY, Conseiller délégué Arlysère et Maire de Frontenex, suppléant

#### e) Représentants des communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

### Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

#### a) Représentant de l'Etat

- **M. Emmanuel GIROD, Directeur de la DDETSPP 73, titulaire**
- M. Florent JAMBIN-BURGALAT, Chef de pôle entreprises et solidarités à la DDETSPP 73, suppléant

#### b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **M. Patrick LATOUR, Président du Conseil, CPAM de la Savoie, titulaire**
- M. Alain ACHARD, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil, CPAM de la Savoie, suppléant

- **Mme Colette VIOLENT, Administratrice de la MSA Alpes du Nord, titulaire**
- M. Daniel Gunther GRENSING, Membre titulaire du Conseil, CPAM de la Savoie, suppléant

#### **Collège 5 / Personnalités qualifiées**

- **M. Alain PASQUET, Représentant FNMF**
- **Mme Sophie VERNEY, Conseillère départementale déléguée au comité de massif alpin**

**Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de Savoie, en application de l'article L 1434-10 du code de la santé publique susvisé :**

#### **Députés :**

- Mme Emilie BONNIVARD
- M. Jean-François COULOMME
- M. Didier PADEY
- M. Vincent ROLLAND

#### **Sénateurs :**

- Mme Martine BERTHET
- M. Cédric VIAL

## **Arrêté n°2026-22-0016**

Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie.

### **La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

### **ARRETE**

**Article 1 :** Le bureau du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composé conformément à l'annexe I du présent arrêté.

**Article 2 :** La commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composée conformément à l'annexe II du présent arrêté.

**Article 3 :** La formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composée conformément à l'annexe III du présent arrêté.

**Article 4 :** Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 11 mars 2026

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

**ANNEXE I  
COMPOSITION DU BUREAU**

**Président du Conseil territorial de santé :**

- M. Joaquim SOARES LEAO, collègue 2

**Vice-Président du Conseil Territorial de Santé :**

- M. Paul RIGATO, collègue 1

**Président de la Commission spécialisée en santé mentale :**

- A désigner

**Vice-Président de la Commission spécialisée en santé mentale :**

- Dr Philippe VITTOZ, collègue 1

**Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

- M. Jean-Michel LASSAUNIERE, collègue 2

**Vice-Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

- Mme Corine WOLFF, collègue 3

**Personnalité Qualifiée :**

- M. Alain PASQUET

**ANNEXE II**  
**COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE**  
**EN SANTE MENTALE**

**Président :**           **A désigner**

**Vice-Président :**   **Dr Philippe VITTOZ, collège 1**

**Membres :**           **M. Maxime MORIN, collège 1a, titulaire**  
A désigner, collège 1.a, suppléant

**Mme Marie DOCQUIER, collège 1b, titulaire**  
A désigner, collège 1b, suppléant

**M. Paul RIGATO, collège 1b, titulaire**  
Mme Muriel ALLOUA, collège 1b, suppléante

**M. Maxime CLOQUIE, collège 1c, titulaire**  
A désigner, collège 1c, suppléant

**M. Gérald VANZETTO, collège 1c, titulaire**  
A désigner, collège 1c, suppléant

**Dr Charles VANBELLE, collège 1d, titulaire**  
Dr Gabrielle CUISSET, collège 1d, suppléante

**Dr Béatrice COLLIN BEALEM, collège 1d, titulaire**  
M. Paul MERCY, collège 1d, suppléant

**A désigner, 1 représentant des internes en médecine, collège 1e, titulaire**  
A désigner, collège 1e, suppléant

**M. Grégory GOSSELIN, collège 1f, titulaire**  
M. Fabien GRUSELLE, collège 1f, suppléant

**Mme Anne PIPET, collège 1f, titulaire**  
A désigner, collège 1f, suppléant

**A désigner, 1 représentant des Ets assurant des activités  
d'hospitalisation à domicile, collège 1g, titulaire**  
A désigner, collège 1g, suppléant

**Dr Philippe VITTOZ, collège 1h, CROM AURA, titulaire**  
Dr Xavier CRESSENS, collège 1h, suppléant

**M. Joaquim SOARES LEAO, collège 2a, titulaire**  
M. Edmond GUILLOT, collège 2a, suppléant

**M. Jean-Marie MORCANT, collège 2a, titulaire**  
Mme Elisabeth HUMBERT, collège 2a, suppléant

**A désigner, 1 représentant des usagers des associations personnes handicapées, collègue 2b, titulaire**

A désigner, collègue 2b, suppléant

**M. Yvon LONG, collègue 2b, titulaire**

Mme Chantal DEBELLE DUPLAN, PA, collègue 2b, suppléante

**A désigner, 1 représentant du Conseil départemental du ressort, collègue 3b, titulaire**

A désigner, collègue 3b, suppléant

**M. Humberto FERNANDES, collègue 3d, titulaire**

M. François MOIROUD, collègue 3d, suppléant

**A désigner, 1 représentant des communes, collègue 3e, titulaire**

A désigner, collègue 3e, suppléant

**M. Emmanuel GIROD, collègue 4a, titulaire**

M. Florent JAMBIN-BURGLAT, collègue 4a, suppléant

**Mme Colette VIOLENT, collègue 4b, titulaire**

M. Daniel Gunther GRENSING, collègue 4b, suppléant

**Suppléant du président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale**

Mme Odile DE GUILLEBON, collègue 2, suppléante

**Suppléant du Vice-Président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale**

Dr Xavier CRESSENS, collègue 1, suppléant

**Invité permanent en qualité de représentant de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

Jean-Michel LASSAUNIERE, invité permanent

**ANNEXE III  
COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIFIQUE  
ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS**

**Président :** M. Jean-Michel LASSAUNIERE, collège 2

**Vice-Président :** Mme Corine WOLFF, collège 3

**Membres :**

**A désigner, 1 représentant des établissements de santé, collège 1a, titulaire**

A désigner, collège 1a, suppléant

**Mme Marie DOCQUIER, collège 1b, titulaire**

A désigner, collège 1b, suppléant

**Mme Eve MENTHONNEX, collège 1c, titulaire**

A désigner, collège 1c, suppléant

**M. Jean-Michel LASSAUNIERE, collège 2a, titulaire**

Mme Martine DELAJOUD, collège 2a, suppléant

**Mme Marielle EDMOND, collège 2a, titulaire**

Mme Patricia SILVA-DOUCHET, collège 2a, suppléant

**M. Yvon LONG, PA, collège 2b, titulaire**

Mme Chantal DEBELLE DUPLAN, PA, collège 2b, suppléante

**M. Jean-Pierre TOUMIEU, PA, collège 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**A désigner, 1 représentant PH collège 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**A désigner, 1 représentant PH collège 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**Mme Corine WOLFF, collège 3b, titulaire**

M. Hervé GAYMARD, Président du Département, suppléant

**A désigner, collège 3d, titulaire**

A désigner, collège 3d, suppléant

**M. Patrick LATOUR, collège 4b, titulaire**

M. Alain ACHARD, collège 4b, suppléant

**Suppléant du Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers**

Mme Martine DELAJOUD, collège 2a

**Suppléant du Vice-Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers**

M. Hervé GAYMARD, collège 3b

**Invité permanent en qualité de représentant de la Commission  
spécialisée en santé mentale :**

A désigner

**Arrêté n°2026-22-0017**

Portant sur la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de la Haute-Savoie

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

**Vu** le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

Vu les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté 2025-22-0099 relatif à la composition du conseil territorial de la santé de Haute-Savoie est abrogé.

**Article 2 :** La composition du conseil territorial de santé de Haute-Savoie est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 3 :** La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir. Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

**Article 4 :** Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon. Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

**Article 5 :** Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 11 mars 2026

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

## ANNEXE

### Composition du Conseil Territorial de Santé de Haute-Savoie

#### Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

##### a) Représentants des établissements de santé

##### 1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **Dr Danièle ISTAS, FEHAP, Médecin Directeur SSR MGEN Evian et Chanay, titulaire**
- A désigner, FEHAP, suppléant
- **M. Vincent DELIVET, FHF, Directeur CH Annecy Genevois, titulaire**
- Monsieur Benoît LABRIERE, DG du CH Alpes-Leman suppléant
- **M. Alexandre COSTE, FHP, titulaire**
- M. Frédéric CANIS, FHP, Directeur, suppléant

##### 2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr Jean-Sébastien PETIT, FHF, PCME des Hôpitaux du Léman, titulaire**
- Dr Pierre METTON, FHF, PCME du CH d'Annecy Genevois, suppléant
- **A désigner, FEHAP, titulaire**
- A désigner, FEHAP, suppléant
- **A désigner, FHP, titulaire**
- A désigner, FHP, suppléant

##### b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **Mme Patricia DUPERRET, Déléguée départementale adjointe, PA, SYNERPA, titulaire**
- M. DEBRUYNE Olivier, Directeur EHPAD « Résidence Ste Anne », suppléant
- **A désigner, PA, titulaire**
- A désigner suppléant
- **Mme. BEAUHAIRE Agnès, PH, URIOPSS Présidente Espoir 74, titulaire**
- M. Francis FEUVRIER, Directeur Général Espoir 74, suppléant
- **Mme Latifa ADJMI, PH, NEXEM, titulaire**
- M. VIANT Martin PH, NEXEM, suppléant
- **A désigner, PA, titulaire**
- A désigner, suppléant

##### c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Anne-Fleur DECLERCQ, IREPS, titulaire**
- Mme MORGANTE Chrystel, collègue 1c, suppléante

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **A désigner, URPS médecins, titulaire**
- A désigner, URPS, médecins, suppléant
- **Dr Jean-Claude MONTIGNY, URPS médecins, titulaire**
- Dr Christel ODDOU, URPS médecins, suppléant
- **Dr Danièle CHAPPUIS, titulaire - URPS médecins titulaire**
- A désigner, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **Mme Pascale BONTRON, URPS Orthophoniste, titulaire**
- Dr Bertrand MANIA, URPS Chirugiens-dentistes, suppléant
- **A désigner, URPS Infirmiers, titulaire**
- M. Mathias LE GOAZIOU, URPS Masseur Kiné, suppléant
- **Mme Nathalie LAPUJADE, URPS Pharmaciens, titulaire**
- Mme Pauline MARCHAND, URPS Sage-femme, suppléante

e) Représentant des internes en médecine

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
  - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
  - des communautés psychiatriques de territoire
- 
- **M. Sébastien POMMARET, GRCS ARA - Union des Mutuelles de France Mont Blanc (UMFMB) (Fédération FNMF), titulaire**
  - M. Lionel SALOMON, GRCS ARA, suppléant
  - **M. Rémy VERDIER, FCPTS Président CITS Haut-Chablais, titulaire**
  - A désigner, suppléant
  - **M. Loïc TEPHANY, FEMASAURA, Pédicure podologue, facilitateur Femas Aura ECO, titulaire**
  - M. Sylvain FONTE, FEMASAURA, suppléant
  - **M. Michel ROUTHIER, RÉPPOP 74- ACCCES, titulaire**
  - Mme Manuelle SOLER, Cadre coordinatrice DAC74, suppléante
  - **A désigner, titulaire**
  - A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **A désigner, titulaire**
- Mme Manon DA SILVA, Infirmière de liaison, suppléante

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Bernard VERMOREL, ordre des médecins, collègue 1h, titulaire**
- Dr René-Pierre LABARRIERE, CROM AURA, suppléant

Représentant de l'ordre des Infirmiers

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Représentant de l'ordre des Pharmaciens

- **Dr Benjamin CASTEX, 1 représentant de l'ordre des Pharmaciens, titulaire**
- Dr Armelle BAUSSAND, suppléant

Représentant de l'ordre des Chirurgiens-Dentistes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Représentant de l'ordre des Sage-Femmes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Représentant de l'ordre des Masseurs kinésithérapeutes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Représentant de l'ordre des Pédicures Podologues

- **M. Frédéric SCHMITT, 1 représentant de l'ordre des Pédicures Podologues, titulaire**
- A désigner, suppléant

Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **M. Frédéric LAUFERON, UDAF 74, titulaire**
- Mme Myriam CACHE, Associations agréées, Présidente AAPEI EPANOU, suppléante
- **M. Joseph ENGAMBA, Associations agréées, Entraid'addict, titulaire**
- Mme Jocelyne BIJASSON, suppléante – Déléguée Départementale 74 AFM Téléthon, suppléante
- **Mme Marie STABLEAUX, Associations agréées – Présidente départementale CLCV74 titulaire**
- M. Ghali BOUZAR, Associations agréées, Président CLCV union locale de Rumilly, titulaire
- **Mme Colette PERREY, Associations agréées – UNAFAM, titulaire**
- M. Gilbert CHESNEY, UNAFAM, suppléant
- **M. Jan-Marc CHARREL, Président France Rein, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **Mme Mireille BELLANGER, CDCA, Association gestionnaire du CODERPA, titulaire**
- M. Bernardin PIOT, Directeur Général AAPEI EPANOU, suppléant
- **M. Jean-Philippe RENNARD, CDCA, FGRFP, titulaire**
- Mme FABIEN Annie, FGRFP74, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- Mme Joëlle PETIT-ROULET, CDCA Alpysa, ADIMC Alpysa, suppléant
- **Mme Françoise RAYOT, CDCA, UNAFAM 74, titulaire**
- Mme Marie-Claude ROUMAILHAC, CDCA, France Alzheimer Haute-Savoie, suppléante

**Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**

a) Conseiller Régional

- **M. Christophe FOURNIER, titulaire**
- Mme Catherine PACORET, suppléante

b) Représentant du Conseil Départemental

- **M. Lionel TARDY, titulaire**
- Mme Magali MUGNIER, suppléante

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **A désigner, Conseil départemental, PMI, titulaire**
- A désigner, suppléant

d) Représentants des communautés de communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Marie-Luce PERDRIX, AdCF, Conseillère communautaire, titulaire**
- Mme Monique PIMONOW, AdCF, Vice-présidente du Grand Annecy, suppléante

e) Représentants des communes

- **M. Stéphane VALLI, ADM74, Maire, titulaire**
- Mme Karine BUI-XUAN PICCHEDDA, ADM74, 10<sup>è</sup> adjointe, suppléante
- **Mme Ségolène GUICHARD, ADM74, 1<sup>ère</sup> adjointe, titulaire**
- M. Cyril CATHELIN, Maire de Chatillon sur Cluses, suppléant

**Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

a) Représentant de l'Etat

- **Mme Marion BOUTELOUP MASSOT, DDETS 74, titulaire**
- Mme Chrystèle MARTINEZ, DDETS74, suppléante

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **M. Pascal REY, Conseiller CPAM, titulaire**
- Mme Sandrine MERCY, Conseiller CPAM, suppléante
- **M. Marc JOIGNEAULT, MSA, titulaire**
- M. Joseph DE BEVY, Mutualité sociale agricole, suppléant

**Collège 5 / Personnalités qualifiées**

- M. Bruno DELATTRE, Délégué Départemental de Haute-Savoie de la Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes, Fédération Nationale de la Mutualité Française
- M. Jean-Marc PEILLEX, Comité de Massif des Alpes

**Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de Haute-Savoie en application de l'article L 1434-10 du code de la santé publique susvisé :**

**Députés :**

- Mr Antoine ARMAND
- Mme Virginie DUBY-MULLER
- Mme Véronique RIOTTON
- Mr Xavier ROSEREN
- Mme Anne-Cécile VIOLLAND
- Mr Antoine VALENTIN

**Sénateurs :**

- Mr Loïc HERVE
- Mr Cyril PELLEVAL
- Mme Sylviane NOEL

**Arrêté n°2026-22-0018**

Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute Savoie.

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**Vu** le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 relatif à la composition du conseil territorial de santé de la Haute-Savoie;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le bureau du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute Savoie est composé conformément à l'annexe I du présent arrêté.

**Article 2 :** La commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute-Savoie est composée conformément à l'annexe II du présent arrêté

**Article 3** : La formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute-Savoie est composée conformément à l'annexe III du présent arrêté.

**Article 4** : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 11 mars 2026

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

**ANNEXE I**  
**COMPOSITION DU BUREAU**

**Président du Conseil territorial de santé :**

- M. Michel ROUTHIER, collègue 1.f

**Vice-Président du Conseil Territorial de Santé :**

- Mme Marie STABLEAUX, collègue 2a

**Président de la Commission spécialisée en santé mentale :**

- Dr Bernard VERMOREL, collègue 1h

**Vice-Président de la Commission spécialisée en santé mentale :**

- Mme Colette PERREY, collègue 2a

**Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

- M. Joseph ENGAMBA, collègue 2.a

**Vice-Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

- Dr Jean-Sébastien PETIT, collègue 1a

**Personnalité Qualifiée :**

- M. Bruno DELATTRE, Personnalité qualifiée

**ANNEXE II**  
**COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE**  
**EN SANTE MENTALE**

**Président : Dr Bernard VERMOREL, collège 1h**

**Vice-Présidente Mme Colette PERREY, collège 2a,**

- Membres :**
- M. Vincent DELIVET, 1a représentant établissement de santé, collège 1a, titulaire**  
Monsieur Benoît LABRIERE, collège 1a, suppléant
  - Mme Agnès BEAUHAIRE, Collège 1b PH, titulaire**  
M. Francis FEUVRIER, collège 1b, suppléant
  - Mme Patricia DUPERRET, collège 1b, PA, titulaire**  
M. DEBRUYNE Olivier, collège 1b, suppléant
  - M. Anne-Fleur DECLERQ, 1 représentante promotion de la santé et de la prévention, collège 1c, titulaire**  
Mme MORGANTE Chrystel, collège 1c, suppléante
  - A désigner, 1 représentant de l'environnement et lutte contre la précarité, collège 1 c, titulaire**  
A désigner, collège 1c, suppléant
  - M. Jean-Claude MONTIGNY, 1 représentant des médecins libéraux, collège 1d, titulaire**  
Mme Christel ODDOU, collège 1d, suppléante
  - Mme Pascale BONTRON, 1 représentante des autres professionnels de santé libéraux, collège 1d, titulaire**  
M. Bertrand MANIA, collège 1d, suppléant
  - A désigner, 1 représentant des internes en médecine, collège 1e, titulaire**  
A désigner, collège 1e, suppléant
  - M. Loïc TEPHANY, 1 représentant des différents modes d'exercice Coordonné, collège 1f, titulaire**  
M. Sylvain FONTE, collège 1f, suppléant
  - A désigner, 1 représentant des organisations de coopération territoriale, collège 1f, titulaire**  
A désigner, collège 1f, suppléant

**A désigner, 1 représentante des Ets assurant des activités d'hospitalisation à domicile, collège 1g, titulaire**

Mme Manon DA SILVA, collège 1g, suppléante

**Dr Bernard VERMOREL, 1 représentant de l'ordre des médecins, collège 1h, titulaire**

Dr René-Pierre LABARRIERE, collège 1h, suppléant

**Mme Colette PERREY, 1 représentante des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire**

M. Gilbert CHESNEY, collège 2a, suppléant

**A désigner, 1 représentant des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire**

A désigner, collège 2a, suppléant

**A désigner, 1 représentant des usagers des associations personnes handicapées, collège 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**A désigner, 1 représentant des usagers des associations personnes âgées, collège 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**M. Lionel TARDY, 1 représentant du conseil départemental, collège 3b, titulaire**

Mme Magali MUGNIER, collège 3b, suppléante

**Mme Marie-Luce PERDRIX, 1 représentante des communautés de communes, collège 3d, titulaire**

Mme Monique PIMONOW, collège 3d, suppléante

**Mme Ségolène GUICHARD, 1 représentante des communes, collège 3e, titulaire**

M. Cyril CATHELIN, collège 3e, suppléant

**Mme Marion BOUTELOUP-MASSOT, 1 représentante de l'état, collège 4a, titulaire**

Mme Chrystèle MARTINEZ, collège 4a, suppléante

**M. Marc JOIGNEAULT, 1 représentant des organismes de la sécurité sociale, collège 4b, titulaire**

M. Joseph DE BEVY, collège 4b, suppléant

**Suppléant du président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale**

Dr René-Pierre LABARRIERE, collège 1h, suppléant

**Suppléant du Vice-Président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale**

M. Gilbert CHESNEY, collègue 2a, suppléant

**Invités permanents**

Mme Fanny LENGAGNE, invitée permanente

Mme Michèle MANGIN-TONDEUR, invitée permanente

M. CAILLAUX Clément, invité permanent

Mme VIROT Sylvie, invitée permanente

Mme PERNOUD Virginie, invitée permanente

**ANNEXE III**  
**COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIFIQUE**  
**ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS**

**Président :** M. Joseph ENGAMBA, collège 2a

**Vice-Président :** M. Jean-Sébastien PETIT, collège 1a

**Membres :**

**M. Jean-Sébastien PETIT, 1 représentant des établissements de santé, collège 1a, titulaire**

M. Pierre METTON, collège 1a, suppléant

**A désigner, collège 1b, Titulaire**

A désigner, collège 1b, suppléant

**A désigner, 1 représentant des organismes de lutte contre la précarité collège 1c, titulaire**

A désigner, collège 1c, suppléant

**M. Joseph ENGAMBA, 1 représentant des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire**

Mme Jocelyne BIJASSON, collège 2a, suppléante

**Mme Marie STABLEAUX, 1 représentante des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire**

M. Ghali BOUZAR, collège 2a, suppléant

**A désigner, 1 représentante des usagers des associations des personnes handicapées, collège 2b, titulaire**

Mme PETIT-ROULET Joëlle, collège 2b, suppléante

**A désigner, 1 représentant des usagers des associations des personnes handicapées collège 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**M. Jean-Philippe RENNARD, 1 représentant des usagers des associations de retraités et personnes âgées, 2b, titulaire**

FABIEN Annie, collège 2b, suppléante

**A désigner, 1 représentant des usagers des associations de retraités et personnes âgées, 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**M. Lionel TARDY, 1 représentant du (des) Conseil(s) départemental(aux) du ressort, collège 3b, titulaire**

Mme Magali MUGNIER, collège 3b, suppléante

**A désigner, 1 représentante des communautés de communes ou des communes du ressort, collège 3d/3e, titulaire**

A désigner, collège 3d/3e, suppléant

**M. Pascal REY, 1 représentant des organismes de la Sécurité sociale, collège 4b, titulaire**

Mme Sandrine MERCY, collège 4b, suppléante

**Suppléant du Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers**

Mme Jocelyne BIJASSON, collège 2a, suppléante

**Suppléant du Vice-Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers**

M. Pierre METTON, collège 1a, suppléant

**Invitées permanentes**

Mme Marion BOUTELOUP-MASSOT, invitée permanente

Mme Colette PERREY, invitée permanente

**Arrêté n°2026-220019**

Portant modification de la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de l'Ain

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

Vu les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté 2025-22-0113 du 10 décembre 2025 relatif à la composition du conseil territorial de la santé de l'Ain est annulé.

**Article 2 :** La composition du conseil territorial de santé de l'Ain est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 3 :** La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir. Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

**Article 4 :** Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

**Article 5 :** Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 25 mars 2026

La Directrice générale

de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

## ANNEXE

### Composition du Conseil Territorial de Santé de l'Ain

#### Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

##### a) Représentants des établissements de santé

##### 1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **Mr OUSSAD Frédéric, Directeur général de la clinique Convert FEHAP, Titulaire**
- M. Alain SCHNEIDER, Directeur Centre Orcet Mangini, FEHAP, suppléant
- **Mme Frédérique LABRO-GOUBY, Directrice du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse, FHF, titulaire**
- A désigner, FHF, suppléant
- **A désigner, FHF, titulaire**
- M. Aurélien CHABERT, Directeur du Centre Hospitalier Haut-Bugey, FHF, suppléant

##### 2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr Bénédicte MERLAUD-PRAT, Présidente CME du Centre Hospitalier Hauteville, FHF, titulaire**
- Dr Albane VIAL, Présidente CME du Centre Hospitalier Ain Val de Saône, FHF, suppléante
- **Dr Kristel MARTENS, Présidente CME du Centre Hospitalier Haut-Bugey, FHF, titulaire**
- A désigner suppléant
- **A désigner, FHP, titulaire**
- Dr Jean François PFLIEGER, Président CME de l'hôpital privé d'Ambérieu en Bugey, FHP, suppléant

##### b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **A désigner, SYNERPA, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Christelle ARBAULT, NEXEM, titulaire**
- M. Olivier MOLE, URIOPSS Personnes Agées, suppléant
- **A désigner APF01, FEHAP, titulaire**
- A désigner, ADAPT AIN, FEHAP, suppléant
- **M. Philippe ROCHE, URIOPSS Personnes Handicapées, titulaire**
- M. Philippe ROUGEOT, URIOPSS PH, suppléant
- **A désigner, UNA, titulaire**
- A désigner, URIOPSS, suppléant

##### c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **A désigner, Association addiction France Ain, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Jean-François GRENIER, Vice-Président Association Tremplin, titulaire**
- M. Jean Pierre MAULET, Président territorial Croix Rouge Française Ain, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **A désigner, URPS Médecins, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Dr Cécile-Luce LECOLLIER, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Françoise GUILLEMOT, Médecin Généraliste, URPS Médecins, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **M. Philippe THEURIAU, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, titulaire**
- M. Kévin PHALIPPON, URPS Pharmaciens, suppléant
- **Dr Fabrice JOLY, URPS chirurgiens-dentistes, titulaire**
- M. Olivier DENEUVE, URPS Infirmiers, suppléant
- **A désigner, URPS Orthophonistes, titulaire**
- A désigner, suppléant

e) Représentant des internes en médecine

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire
- **M. Abdelali LARHRISSI, Groupement Régional des Centres de Santé (GRCS) ARA, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (FCPTS), titulaire**
- Mme Sophie DELORME, FCPTS, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Dr Olivier BELEY, Fédération des maisons de santé (FEMAS AURA), titulaire**
- Dr Pierre DE HAAS, FEMAS AURA, suppléant
- **Mme Marion VIOLLAND, titulaire, DAC AIN APPUI**
- Mme Myriam MOREL, DAC AIN APPUI, suppléante

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **A désigner titulaire**
- Dr Hervé ARNOULD, suppléant

- **Représentants des autres ordres des professions de santé**

**Représentant de l'ordre des Infirmiers**

- **M. Pierre MOREL, titulaire**
- Mme Mélanie NIEL, suppléante

**Représentant de l'ordre des Pharmaciens**

- **Mme Frédérique MAZUEL, titulaire**
- M. Bruno SIMONIN, suppléant

**Représentant de l'ordre des Chirurgiens-Dentistes**

- **M. Jean-Maxime CHATEAU, titulaire**
- Mme Sophie PERDRIX, suppléante

**Représentant de l'ordre des Sages-Femmes**

**Mme Karine MATHIEU, titulaire**

- Mme Fabienne DUVERMY, suppléante

**Représentant de l'ordre des Masseurs kinésithérapeutes**

- **M. Marc PELLUET, titulaire**
- M. Julien NALLET, suppléant

**Représentant de l'ordre des Pédicures Podologues**

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

**Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**

a) **Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique**

- **M. Georges BERMOND, UFAL 01, titulaire**
- Mme Maria-Luisa MAROCCO, UNAFAM, suppléant
- **Dr Jean BRUHIÈRE, Ligue contre le cancer comité de l'Ain, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Patrick PATURAT, UNAFAM, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Michel BOST, UFC Que Choisir, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mr Jean- René MARCHALOT, APAJH, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **Mme Marie-France COSTAGLIOLA, PH, CDCA, Présidente de l'ADAPEI de l'Ain, titulaire**
- A désigner
  
- **M Alain MATHIEU UDAF PH, CDCA, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Françoise PHILIPPON PA, CDCA, (FGR-FP), titulaire**
- A désigner
- **M. Fabrice BRUYERE (Petits frères des Pauvres), PA, CDCA, titulaire**
- A désigner, suppléant

**Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**

a) Conseiller Régional

- **Mme Stéphanie PERNOD, titulaire**
- M. Patrice DUNAND, suppléant

b) Représentant du Conseil Départemental

- **M. Damien ABAD, titulaire**
- Mme Martine TABOURET, suppléante

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **Mme Nathalie MORRELLON, PMI, titulaire**
- Dr Léna SYLVESTRE, Médecin PMI, suppléant

d) Représentants des communautés de communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

e) Représentants des communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

#### **Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

##### a) Représentant de l'Etat

- **M. Louis-Xavier THIRODE, préfet de l'Ain, titulaire**
- Monsieur le préfet ou son représentant, suppléant

##### b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **M. Dominique TURC, CMSA Ain Rhône, titulaire**
- Mr Bernard BOUILLLOUX, CMSA Ain Rhône, suppléant
- **M. Gilles VERNE, Président de la CPAM de l'Ain, titulaire**
- M. Christophe ALLIGIER, Directeur CPAM, suppléant

#### **Collège 5 / Personnalités qualifiées**

- **Mme Nadine COMETTI, Fédération National de la Mutualité Française**
- **A désigner**

**Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de l'Ain, en application de l'article L 1434-10 du code de la santé publique susvisé :**

##### **Députés :**

- Mr Xavier BRETON
- Mr Romain DAUBIE
- Mme Sophie DELORME DURET
- Mr Jérôme BUISSON
- Mr Marc CHAVENT

##### **Sénateurs :**

- Mme Florence BLATRIX-CONTAT
- M. Patrick CHAIZE
- Mme Sylvie GOY-CHAVENT

### **Arrêté n°2026-22-0020**

Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain

#### **La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2022 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Le bureau du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain est composé conformément à l'annexe I du présent arrêté.

**Article 2 :** La commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain est composée conformément à l'annexe II du présent arrêté.

**Article 3 :** La formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain est composée conformément à l'annexe III du présent arrêté.

**Article 4 :** Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 25 mars 2026

La Directrice générale

de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

**ANNEXE I**  
**COMPOSITION DU BUREAU**

**Président du Conseil territorial de santé :**

- M. Philippe ROCHE, collègue 1b

**Vice-Président du Conseil Territorial de Santé :**

- Mr Jean-René MARCHALOT, collègue 2a

**Président de la Commission spécialisée en santé mentale :**

- A désigner

**Vice-Président de la Commission spécialisée en santé mentale :**

- M. Patrick PATURAT, collègue 2a

-

**Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

- Mme Marie-France COSTAGLIOLA, collègue 2b

**Vice-Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

- M. Georges BERMOND, collègue 2a

**Personnalité Qualifiée :**

- A désigner

**ANNEXE II**  
**COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE**  
**EN SANTE MENTALE**

**Président :**                   **A désigner**

**Vice-Président :**       **M. Patrick PATURAT, collègue 2**

**Membres :**

**A désigner, 1 représentant établissement de santé, collègue 1a, titulaire**  
A désigner, collègue 1a, suppléante

**A désigner, 1 représentant personnes Handicapées, collègue 1b, titulaire**  
A désigner, collègue 1b, suppléant

**Mme Christelle ARBAULT, 1 représentant personnes âgées, collègue 1b, titulaire**  
M. Olivier MOLE, collègue 1b, suppléant

**A désigner, représentant promotion de la santé et de la prévention, collègue 1c, titulaire**  
A désigner, collègue 1c, suppléant

**M. Jean-François GRENIER, représentant de l'environnement et lutte contre la précarité, collègue 1c, titulaire**  
M. Jean-Pierre MAULET, collègue 1c, suppléant

**Dr Cécile LECOLLIER, représentant des médecins libéraux, collègue 1d, titulaire**  
Dr Françoise GUILLEMOT, collègue 1d, suppléante

**M. Philippe THEURIAU, représentant des autres professionnels de santé libéraux, collègue 1d, titulaire**  
M. Kévin PHALIPPON, collègue 1d, suppléant

**A désigner, 1 représentant des internes en médecine, collègue 1e, titulaire**  
A désigner, collègue 1e, suppléant

**A désigner, 1 représentant des différents modes d'exercice coordonné, collègue 1f, titulaire**  
A désigner, collègue 1f, suppléant

**A désigner, 1 représentant des organisations de coopération territoriale, collègue 1f, titulaire**  
Dr Sophie DELORME, collègue 1f, suppléant

**A désigner, 1 représentant des Ets assurant des activités d'hospitalisation à domicile, collègue 1g, titulaire**  
A désigner, collègue 1g, suppléant

**A désigner, 1 représentant de l'Ordre des Médecins, collège 1h, titulaire**  
Dr Arnould Hervé, collège 1h, suppléant

**M. Patrick PATURAT, représentant des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire**  
A désigner, collège 2a, suppléant

**M. Georges BERMOND, représentant des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire**  
Mme Maria-Luisa MAROCCO, collège 2a, suppléant

**A désigner, 1 représentant des usagers des associations personnes handicapées, collège 2b, titulaire**  
A désigner, collège 2b, suppléant

**A désigner, 1 représentant des usagers des associations personnes âgées, collège 2b, titulaire**  
A désigner, collège 2b, suppléant

**Mm Damien ABAD, 1 représentant du conseil départemental, collège 3b, titulaire**  
Mme Martine TABOURET, collège 3b, suppléant

**A désigner, 1 représentant des communautés de communes, collège 3d, titulaire**  
A désigner, collège 3d, suppléant

**A désigner, 1 représentant des communes, collège 3e, titulaire**  
A désigner, collège 3e, suppléant

**M. Louis-Xavier THIRODE, préfet de l'Ain, titulaire**  
A désigner, collège 4a, suppléant

**M. Gilles VERNE, représentant des organismes de la sécurité sociale, collège 4b, titulaire**  
M. Christophe ALLIGIER, collège 4b, suppléant

**Suppléant du président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale**

M. Olivier MOLE, collège 1b, suppléant

**Suppléant du Vice-Président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale**

A désigner, collège X, suppléant

**Invité permanent en qualité de représentant de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

**A désigner, 1 invité permanent**

**ANNEXE III**  
**COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIFIQUE**  
**ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS**

**Président :** **MME Marie-France COSTAGLIOLA, collège 2b**

**Vice-Président :** **M. Georges BERMOND, collège 2a**

**Membres :**

**A désigner, 1 représentant des établissements de santé, collège 1a, titulaire**

A désigner, collège 1a, suppléant

**A désigner, 1 représentant des personnes morales gestionnaires d'ESSMS, collège 1b, titulaire**

**M. Jean-François GRENIER, représentant des organismes de lutte contre la précarité collège 1c, titulaire**

M. Jean-Pierre MAULET, collège 1c, suppléant

**M. Georges BERMOND, représentants des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire**

Mme Maria-Luisa MAROCCO UNAFAM suppléant

**Mr Jean-René MARCHALOT, représentants des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire**

A désigner, collège 2a, suppléant

**A désigner, représentants des usagers des associations des personnes handicapées, collège 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**Mme Marie-France COSTAGLIOLA, représentants des usagers des associations des personnes handicapées collège 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**A désigner, 1 représentants des usagers des associations de retraités et personnes âgées, 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**A désigner, 1 représentants des usagers des associations de retraités et personnes âgées, 2b, titulaire**

A désigner, collège 2b, suppléant

**M Damien ABAD, 1 représentant du (des) Conseil(s) départemental(aux) du ressort, collège 3b, titulaire**

Mme Martine TABOURET, collège 3b, suppléant

**A désigner, 1 représentant des communautés de communes ou des communes du ressort, collège 3d/3e, titulaire**

A désigner, collège 3d/3e, suppléant

**M. Dominique TURC, représentant des organismes de la Sécurité sociale, collège 4b, titulaire**

M. Bernard BOUILLOUX, collège 4b, suppléant

**Suppléant du Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers**

A désigner, collège 2b

**Suppléant du Vice-Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers**

Mme Maria-Luisa MAROCCO, collège 2a, suppléante

**Invité permanent en qualité de représentant de la Commission spécialisée en santé mentale :**

Mme Nadine COMETTI, invité permanent



Lyon, le 25 mars 2026

ARRÊTÉ n° 2026-15

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

**La directrice régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21-119 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2025 portant nomination de Madame Fabienne FOURNIER-BERAUD en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-31 du 25 février 2026 portant délégation de signature de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de région, à Madame Fabienne FOURNIER-BERAUD, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

## ARRÊTE :

### I – COMPÉTENCES D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation de signature est donnée à :

1. Georges MARTINS-BALTAR, directeur régional délégué ;
2. Anne-Virginie COHEN SALMON, secrétaire générale ;
3. Vincent BEUSELINCK, directeur régional adjoint, chef du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » ;
4. Philippe LAVAL, directeur de cabinet ;
5. Johanne FRAVALO-LOPPIN, cheffe du pôle « politique du travail » par intérim ;
6. Agnès GONIN, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle « entreprises, emploi, compétences et solidarités » ;
7. Emmanuelle HAUTCOEUR, directrice régionale adjointe, adjointe à la cheffe du pôle « entreprises, emploi, compétences et solidarités » ;

à l'effet, d'une part, de recevoir, répartir les crédits et procéder à des réajustements de répartition en cours d'exercice budgétaire, pour les budgets opérationnels des programmes (BOP) 102, 103, 147, 177, 304 et, d'autre part, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, notamment par la signature de conventions, pour :

- Les BOP pour lesquels la DREETS est responsable de BOP déléguée :

102 « accès et retour à l'emploi »  
103 « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »  
147 « politique de la ville » ;  
177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;  
304 « inclusion sociale et protection des personnes »

- Les BOP pour lesquels la DREETS est responsable d'unité opérationnelle (UO)

102 « accès et retour à l'emploi »  
103 « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »  
111 « amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »  
134 « développement des entreprises et régulations »  
155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »  
177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;  
304 « inclusion sociale et protection des personnes »  
305 « stratégies économiques »  
354 « administration territoriale de l'État » ;  
364 « cohésion ».

- Les BOP pour lesquels la DREETS est centre de coût de l'UO régionale

349 « fonds pour la transformation de l'action publique »  
363 « compétitivité »

- Les crédits relevant du fonds social européen (FSE) et ceux rattachés au BOP 155 - titre 7  
« assistance technique FSE ».

**Sont exclues les décisions emportant un engagement financier d'un montant égal ou supérieur à :**

**- 500 000 euros pour les BOP 102 et 103**

- **300 000 euros pour les autres BOP.**

- **Les engagements du FSE hors budget de l'Etat ne sont pas soumis à ces plafonds.**

En exécution de la délégation du préfet de région susvisée, les conventions de subvention financière liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, passées dans le cadre des subventions d'intervention ne sont soumises à la signature du préfet de région que si elles dépassent les montants précités.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de personnes citées à l'article 1<sup>er</sup>, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses,

- a) Pour toutes les opérations relevant du pôle 2ECS à **Emmanuelle HAUTCOEUR** adjointe à la cheffe de pôle, dans les conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup> ;
- b) Pour les opérations relevant de leurs compétences, et sur les programmes correspondants, aux subdélégués identifiés dans le tableau ci-après. Sont exclus de cette délégation les actes portant sur un montant égal ou supérieur à :
- 150 000 euros pour les BOP 102, 103, 147, 177, 304 et 364
  - 200 000 euros pour les crédits relevant des programmes du fonds social européen hors budget de l'Etat
  - 40 000 euros pour les autres BOP

En matière de marché public, au-delà de 40 000 € HT et au-delà de 60 000 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, une procédure adaptée est requise et la signature des actes d'engagement et bons de commande relève des articles 5 et 6.

N°BOP	Intitulé	Subdélégués
102	accès et retour à l'emploi	Laurent PFEIFFER, Marie CHANCEL
103	accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Patricia DI STEFANO, Carine ZONCA, Laurent PFEIFFER, Camille CELIER, Palmira TEULIERES, Elodie CONAN.
111	amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Pour les remboursements relatifs aux conseillers du salarié, Sandrine DUCARUGE, Directrice départementale DDETSPP du Cantal, Nicolas VINRECH Directeur départemental adjoint DDETSPP du Cantal.
134	développement des entreprises et régulations	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
147	Politique de la ville	Laurent PFEIFFER, Marwan DIAB
155	conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Pour le titre 2 (personnels) : Soheir SAHNOUNE, Audrey TARANTINO, Akila SASSI. Pour le titre 3 (fonctionnement) : Mathieu IZOULET, Isabelle COUSSOT, Philippe DELABY, Stéphanie VIDAL Pour l'assistance technique FSE : Valérie LAFONT
177	hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	Fabienne LEFEVRE-WEISHARD, Claire TOURNOIS

304	inclusion sociale et protection des personnes	Anne PACAUT, Béatrice PIEROPAN, Isabelle REITER, Lilas ROUGH, I, Jean-Didier NAUTON, Anaïs MARTIN DA CRUZ, Fabienne LEFEVRE-WEISHARD
305	stratégies économiques (pour l'économie sociale et solidaire)	Patricia DI STEFANO, Carine ZONCA
349	fonds pour la transformation de l'action publique	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
354	administration territoriale de l'État (actions 5 et 6)	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
363	compétitivité	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
364	cohésion	Jean-Didier NAUTON, Anaïs MARTIN DA CRUZ
Programme FSE hors budget de l'Etat		Valérie LAFONT

**Article 3 :** Cette délégation concerne tous documents administratifs et pièces comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandement des dépenses ainsi que ceux relatifs aux opérations concernant les recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions...).

Concernant les conventions, les seuils précités s'appliquent aux documents administratifs et pièces comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandement des dépenses ainsi que ceux relatifs aux opérations concernant les recettes.

**Article 4 :** La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional et des directeurs départementaux des finances publiques de la région.

## **II – COMPÉTENCES DE POUVOIR ADJUDICATEUR (MARCHÉS PUBLICS)**

**Article 5 :** Subdélégation de signature est donnée à :

1. Georges MARTINS-BALTAR
2. Anne-Virginie COHEN SALMON ;
3. Vincent BEUSELINCK ;
4. Philippe LAVAL

à l'effet de signer les actes d'engagement, avenants ainsi que tous les actes relatifs à l'exécution des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est inférieur ou égal à :

- 172 800 euros TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 euros TTC pour les marchés de travaux.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées à l'article 5, la subdélégation est donnée pour les actes relatifs à l'exécution (crédits de paiement) des marchés publics à :

- Philippe DELABY, pour tous les marchés ;
- Isabelle COUSSOT, pour tous les marchés ;
- Valérie LAFONT, pour les marchés concernant le « fonds social européen ».

## **III – CARTES ACHAT**

**Article 7 :** Les détenteurs d'une carte achat peuvent procéder à des dépenses de fonctionnement, imputées sur les BOP 134, 155, 354. Ils respectent le « mode d'emploi des cartes achat », notamment les demandes d'autorisations préalables à certains engagements.

#### **IV – DISPOSITIONS FINALES**

**Article 8 :** Chaque subdélégué veille et s'assure de l'absence de toute interférence entre les intérêts privés qu'il détient et l'exercice de sa mission de nature à influencer ou paraître influencer le traitement indépendant, impartial et objectif des dossiers confiés et à porter atteinte à l'objectivité nécessaire au bon traitement des actes et décisions dont la signature lui a été déléguée.

Chaque subdélégué informe la directrice régionale de toute situation susceptible d'être entachée d'un risque de conflit avec ses intérêts privés et s'abstient dans ces situations de mettre en œuvre le présent arrêté de subdélégation.

**Article 9 :** L'arrêté n°2026-14 du 9 mars 2026 portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur, est abrogé.

**Article 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Signé*

Fabienne FOURNIER-BERAUD

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

**Arrêté n° 26 – 2026 du 20 mars 2026**

portant nomination des membres du conseil départemental de la Drôme auprès du conseil  
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et  
d'allocations familiales Rhône-Alpes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil départemental de la Drôme auprès du conseil de l'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

**1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

**Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

**Titulaires :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Patrice MARTIN
- Monsieur Thierry NUTTIN

**Suppléants :**

- Monsieur Lhou FERGANI
- Monsieur Mickaël GENEST

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Emmanuel FERREIRA
- Monsieur Jean-Yves GARAND

**Suppléants :**

- Monsieur Mickaël BRET
- Madame Béatrice ROSI

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Franck DELUCIS

**Suppléant :**

- Madame Stéphanie ROUSSON

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Madame Isabelle PREVOST

**Suppléant :**

- Poste vacant

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur René DUTERQUE
- Monsieur Jean-Philippe GONNIN

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Éric DUFOUR
- Monsieur Éric PERRET

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Jacky STRADY

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Madame Anne-Marie VIELJEUF

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Sébastien COURTIAL

**Suppléant :**

- Monsieur Thierry ATTOU

**Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 21 mars 2026.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de la Drôme.

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la  
mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Geoffrey HÉRY

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

**Arrêté n° 28 – 2026 du 20 mars 2026**

portant nomination des membres du conseil départemental de la Loire auprès du conseil  
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et  
d'allocations familiales Rhône-Alpes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil départemental de la Loire auprès du conseil de l'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

**1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

**Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Bruno CHAUVET
- Madame Catherine PONT-BRIVADIER

**Suppléants :**

- Monsieur Jean-Luc MICHEL
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Madame Martine PICARD-FESQUE
- Monsieur Mathieu VERMET

**Suppléants :**

- Madame Jocelyne BERAUD
- Monsieur Pascal PACHOD

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Michael FERSING
- Monsieur Alain PONCET

**Suppléants :**

- Madame Chantal FERNANDES
- Madame Nadège HARMAND

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Alexandre BALIAN

**Suppléant :**

- Monsieur Jean-Marc BÔ

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Philippe CHANAVAT

**Suppléant :**

- Monsieur Sylvain PUECH

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Madame Priscillia DE OLIVEIRA
- Madame Sandrine TAVARES

**Suppléants :**

- Monsieur Rachid DAOUD
- Monsieur Tristan VACHERON

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Laurent DUPONT
- Madame Angélique TASSIN

**Suppléants :**

- Monsieur Xavier MARTELLINO
- Poste vacant

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Jean-Paul FONTENILLE

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur David YERETZIAN

**Suppléant :**

- Madame Henriette PERRET

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Madame Isabelle THARAUD

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Paul BRUNET LECOMTE

**Suppléant :**

- Monsieur Thierry ATTOU

**Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 21 mars 2026.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de la Loire.

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la  
mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Geoffrey HÉRY

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

## **Arrêté n° 29 – 2026 du 20 mars 2026**

portant nomination des membres du conseil départemental du Rhône auprès du conseil  
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et  
d'allocations familiales Rhône-Alpes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil départemental du Rhône auprès du conseil de l'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

#### **1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

#### **Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

##### **Titulaires :**

- Madame Blandine LAFONT
- Monsieur Nicolas MOVSESSIAN

**Suppléants :**

- Madame Marie-Pierre BOURGEOIS
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Samir CHEKKI
- Madame Magali NICOLAS

**Suppléants :**

- Madame Chantal GREFF
- Monsieur Hugo NADIN

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Thierry LEMOND
- Monsieur François MOYNE

**Suppléants :**

- Monsieur Xavier BOISTON
- Madame Géraldine MUSEO

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Jacques STUDER

**Suppléant :**

- Monsieur Laurent CHEVALARD

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Franck GARAYT

**Suppléant :**

- Monsieur Dominique LACAZE

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Éric PAYEN
- Madame Céline PELESZEZAK

**Suppléants :**

- Monsieur Nicolas BOURGEOIS
- Madame Laurence GAUVENET MARTIN

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Fabien GUIMTRANDY
- Monsieur Christophe RAIMBAULT

**Suppléants :**

- Madame Jeanne FIZET
- Poste vacant

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Madame Anne-Marie ROBERT

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Éric BEAUCHAMPS

**Suppléant :**

- Monsieur Florent GAUTHIER

**Sur désignation la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Paul BRUNET LECOMTE

**Suppléant :**

- Monsieur Salhas MAMMAD

**Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 21 mars 2026.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la  
mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Geoffrey HÉRY

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

## **Arrêté n° 30 – 2026 du 20 mars 2026**

portant nomination des membres du conseil départemental de la Savoie auprès du conseil  
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et  
d'allocations familiales Rhône-Alpes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil départemental de la Savoie auprès du conseil de l'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes.

#### **1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

#### **Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

##### **Titulaires :**

- Monsieur Marc ARPIN-PONT
- Monsieur Éric BERTHET

**Suppléants :**

- Madame Marie-Rose BONSIGNORE
- Madame Séverine POUCHOT ROUGE CEZAR

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Mouhamadi ABDOU
- Monsieur Jean-Luc GIAI-PRON

**Suppléants :**

- Monsieur Fabrice GIACOMINI
- Madame Maude LABREUCHE

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Madame Anne-Laure BAILLET
- Monsieur Jean-Yves PICCOLI

**Suppléants :**

- Monsieur Pierre DI DIO
- Monsieur Didier TAUPELET

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Madame Claudine HALLIER

**Suppléant :**

- Monsieur Philippe LAMBEAUX

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Madame Fatma TURKI

**Suppléant :**

- Monsieur Jean-Philippe FAGES

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Jean-Pierre HORTEUR
- Madame Valérie VILBONNET LAUTHREY

**Suppléants :**

- Monsieur Jean-Roch GIRARDIN
- Madame Agnès VIRLOGEUX

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Madame Isabelle CZWOJDA
- Poste vacant

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Ghislain REGAIRAZ

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Madame Anne-Charlotte GALZY

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Madame Céline OCEAN

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Madame Donia TEMACINI

**Suppléant :**

- Monsieur Sébastien COURTIAL

### **Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 21 mars 2026.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de la Savoie.

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la  
mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Geoffrey HÉRY

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

## **Arrêté n° 34 – 2026 du 20 mars 2026**

portant nomination des membres du conseil départemental de l'Ain auprès du conseil  
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et  
d'allocations familiales Rhône-Alpes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Ain auprès du conseil de l'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

#### **1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

#### **Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

##### **Titulaires :**

- Monsieur Frédéric DURAND
- Madame Sandrine FUMEY BADOZ

**Suppléants :**

- Madame Sylvie LECLAIR
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur David PERDRIX
- Madame Nelly PYLYSER PONCET

**Suppléants :**

- Monsieur Didier CHABARD
- Madame Pierrette REVELINO

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Laurent CROST
- Madame Denise VALENCON

**Suppléants :**

- Madame Aurélie BOUZOMMITA
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Pascal CUISANT

**Suppléant :**

- Madame Jennifer PEREZ

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Hervé GOUILLOUX

**Suppléant :**

- Monsieur Philippe JOSSE

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Alexandre PARIS
- Monsieur David SORET

**Suppléants :**

- Monsieur Karim DEHIMI
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Franck FAIPOT
- Poste vacant

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Frédéric BAGNE

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Frédéric CABOT

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Madame Françoise PERROUD-BOURGIN

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Bernard CORTINOVIS

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 21 mars 2026.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de l'Ain.

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la  
mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Geoffrey HÉRY

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

## **Arrêté n°25– 2026 du 20 mars 2026**

portant nomination des membres du conseil départemental de l'Ardèche auprès du conseil  
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et  
d'allocations familiales Rhône-Alpes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Ardèche auprès du conseil de l'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

#### **1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

#### **Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

##### **Titulaires :**

- Madame Alexandra DRAIDI
- Monsieur Frédéric SAUVAGEON

**Suppléants :**

- Monsieur Bruno BONZI
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Alain DI PIRRO
- Madame Isabelle ROUSSET-VINCENT

**Suppléants :**

- Monsieur Aurélien GUICHET
- Madame Flora MOLIN

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Jean-Pierre RAMEL
- Madame Sandrine VERON

**Suppléants :**

- Monsieur Mickaël BRET
- Monsieur Arnaud PICHOT

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Madame Véronique GUYON

**Suppléant :**

- Monsieur Christophe VERGIER

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Nicolas PEYROT

**Suppléant :**

- Madame Isabelle PREVOST

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Eric CHAMBON
- Monsieur Jean-Christophe DUVERNAY

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Thierry ATTOU

**Suppléant :**

- Monsieur Sébastien COURTIAL

**Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 21 mars 2026.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de l'Ardèche.

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la  
mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Geoffrey HÉRY

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

## **Arrêté n°27 – 2026 du 20 mars 2026**

portant nomination des membres du conseil départemental de l'Isère auprès du conseil  
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et  
d'allocations familiales Rhône-Alpes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Isère auprès du conseil de l'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

#### **1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

**Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

#### **Titulaires :**

- Monsieur Yann COLLIAT
- Madame Séverine POUCHOT ROUGE CEZAR

**Suppléants :**

- Madame Brigitte DELAPORTE MIAGAT
- Monsieur Hervé ROUGY

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Amar AHMED-HEZAM
- Madame Camille PEYRUCHAUD

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Pierre-Louis FERRETTI
- Monsieur Stéphane GUYOT

**Suppléants :**

- Monsieur Pierre PERNOT
- Madame Aurélie SANTIAGO

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Madame Sandrine ATHENOUX

**Suppléant :**

- Madame Georgiana GROZA

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Hervé REY-PIEFERT

**Suppléant :**

- Monsieur Nicolas BESSET

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Madame Julie ROZIER
- Madame Camille RUT

**Suppléants :**

- Monsieur Jérôme AUBRETON
- Monsieur Olivier THIERRY

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Emmanuel CHAUMERY
- Madame Catherine HENNE

**Suppléants :**

- Monsieur Mickaël MARIE
- Poste vacant

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Franck GAUTIER

**Suppléant :**

- Madame Valérie DELAS

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Thierry TOUZARD

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Madame Christelle MENTELIN

**Suppléant :**

- Monsieur Axel CATHALA

**Sur désignation la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Madame Amélie AMORE

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 21 mars 2026.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de l'Isère.

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la  
mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Geoffrey HÉRY

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

## **Arrêté n°31 – 2026 du 20 mars 2026**

portant nomination des membres du conseil départemental de la Haute-Savoie auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil départemental de la Haute-Savoie auprès du conseil de l'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

#### **1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

**Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

##### **Titulaires :**

- Monsieur Jaime ALFONSO
- Monsieur Jean-Claude RUPTIER

**Suppléants :**

- Madame Marie-Laure CHAPPAZ
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Patrice SEGAUD
- Poste vacant

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Madame Georgia BERTRAND
- Madame Antonella JORDAN MEILLE

**Suppléants :**

- Monsieur Julian MARQUES
- Monsieur Stéphane RENAUD

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Madame Marielle PIRON

**Suppléant :**

- Madame Anne PERRAUX

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Jean-François FORET

**Suppléant :**

- Monsieur Xavier THEPENIER

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Éric DENAIS
- Monsieur Yoann MICHELLAND

**Suppléants :**

- Madame Laetitia BLANLOEIL
- Monsieur Philippe GICQUEL

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Madame Christèle GANTELET
- Monsieur Frédéric MUGNIER

**Suppléants :**

- Monsieur Pascal SABY
- Monsieur Guillaume GRAZIANO

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Madame Carmen HUMBERT

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Juan Carlos RUBIO

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Madame Isabelle BARRUCAND

**Suppléant :**

- Madame Carole BETAÏLLOLE

**Sur désignation la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Madame Marianne LANOUX

**Suppléant :**

- Madame Donia TEMACINI

**Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 21 mars 2026.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de la Haute-Savoie.

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint de la cheffe de l'antenne de Lyon de  
la mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Geoffrey HÉRY

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

**Arrêté n°32 – 2026 du 20 mars 2026**

portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des  
cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 213-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes

**1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

**Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Frédéric DURAND
- Madame Blandine LAFONT

**Suppléants :**

- Monsieur Marc ARPIN PONT
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Madame Magali NICOLAS
- Monsieur Thierry NUTTIN

**Suppléants :**

- Monsieur Samir CHEKKI
- Monsieur Aurélien GUICHET

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Xavier BOISTON
- Monsieur Arnaud PICHOT

**Suppléants :**

- Monsieur Pierre DI DIO
- Monsieur Stéphane RENAUD

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Jacques STUDER

**Suppléant :**

- Madame Sandrine VIVIAN

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Nicolas PEYROT

**Suppléant :**

- Monsieur Jean-Philippe FAGES

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Éric PAYEN
- Madame Valérie VILBONNET LAUTHREY

**Suppléants :**

- Monsieur Jérémie BALME
- Madame Camille RUT

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Stanislas DE BOISSIEU
- Madame Aline GODENNE

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Jacky STRADY

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Franck GAUTIER

**Suppléant :**

- Madame Valérie DELAS

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Éric BEAUCHAMPS

**Suppléant :**

- Monsieur Vincent LAFAY

**Sur désignation la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Sébastien COURTIAL

**Suppléant :**

- Monsieur Thierry ATTOU

**4° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme :**

**Sur désignation de l'autorité compétente de l'État :**

- Madame Jessica ATTALI-COLAS
- Monsieur Nejmeddine CHEBBAH
- Madame Amandine LEODICE
- Monsieur Eric VIEUX-MELCHIOR

**5° En tant que membres avec voix consultative :**

**Sur désignation du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI)  
Auvergne-Rhône-Alpes :**

- Monsieur Farid HAMEL

## **Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 21 mars 2026.

## **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 20 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la  
mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Geoffrey HÉRY

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

**Arrêté n°35 – 2026 du 24 mars 2026**

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations  
familiales de l'Allier**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Allier :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

**Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

**Titulaires :**

- Madame Isabelle LAMANNA
- Monsieur François LAMBLIN

**Suppléants :**

- Madame Marie-Pierre BARRAUD
- Monsieur Jean Frédéric TAUSSAT

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Sylvain BALOUZAT
- Madame Corinne CHARPILLE

**Suppléants :**

- Madame Carine BRUNEL
- Monsieur Mickaël SUREAU

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Madame Sophie HARLAY
- Madame Sandra LELIEVRE

**Suppléants :**

- Monsieur Sophiane BENCHEIKH
- Madame Isabelle LENOIR

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Nicolas FERLAY

**Suppléant :**

- Madame Laurence LACROIX

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Jean-Charles PERRON

**Suppléant :**

- Monsieur Patrick BREYSSE

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Stéphane BRUN
- Monsieur Patrick D'AIETTI

**Suppléants :**

- Madame Nathalie BOURGEOT
- Monsieur Thierry MELIN

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Madame Corinne CAUWET
- Monsieur Eric POUCHOL

**Suppléants :**

- Madame Evelyne HENRY
- Monsieur Cédric MAGNIER

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Madame Véronique MICHOT

**Suppléant :**

- Monsieur Sébastien LAFORT

**Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Julien LEPINE

**Suppléant :**

- Madame Caroline CUQ

**4° En tant que représentants des associations familiales :**

**Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :**

**Titulaires :**

- Madame Sandrine D'ARCANGELO
- Madame Anne ROUSSAT
- Monsieur Olivier ROUX
- Madame Cécile SOURZAC

**Suppléants :**

- Madame Lydie BARRAUD OBERTI
- Madame Sabine BERTIN
- Monsieur Philippe GEOFFROY
- Madame Fabienne LADET

**5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme :**

**Sur désignation de l'autorité compétente de l'État :**

- Monsieur Mathieu CHOSSON
- Madame Marie LACQUIT
- Monsieur Aurélien LE THUAUT
- Madame Corinne MAURY

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de l'Allier.

Fait à Lyon, le 24 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de l'antenne de Lyon de la mission  
nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

**Arrêté n°36 – 2026 du 24 mars 2026**

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations  
familiales de la Haute-Loire**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Haute-Loire :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

**Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Bruno CHAUVET
- Monsieur Stéphane JOANDEL

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Pascal DUMAS
- Madame Patricia GIMBERT

**Suppléants :**

- Madame Chloé ALIBERT
- Madame Claudine GELLET

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Madame Nathalie CHOVET
- Madame Laurence LEBRAT

**Suppléants :**

- Madame Karine GINTER
- Madame Stéphanie GRASSET

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Madame Christèle BUYCK

**Suppléant :**

- Madame Séréna BOURDILLEAU

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Damien ROCHE
- Monsieur Arnaud TEISSIER

**Suppléants :**

- Monsieur Stephane VRAY
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Suppléants :**

- Poste vacant
- Poste vacant

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Madame Christine SAUVANT

**Suppléant :**

- Madame Claire BORDEL

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Poste vacant

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Antonio SAVINI

**Suppléant :**

- Monsieur Eric BRUNET

**4° En tant que représentants des associations familiales :**

**Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Michel CONVERS
- Madame Evelyne FANGET
- Madame Vanessa MURE
- Monsieur Guillaume TRONCHERE

**Suppléants :**

- Madame Fabienne CORNET
- Madame Laure VILLARD
- Poste vacant
- Poste vacant

**5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme :**

**Sur désignation de l'autorité compétente de l'État :**

- Monsieur Gilles DA COSTA
- Madame Michèle FAUCHER
- Madame Dominique MASSON
- Madame Lydie SAHUC

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de la Haute-Loire.

Fait à Lyon, le 24 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de l'antenne de Lyon de la mission  
nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

**Arrêté n°37 – 2026 du 24 mars 2026**

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations  
familiales du Puy-de-Dôme**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

**Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Pascal TISSERANT
- Madame Muriel VUILLERMET

**Suppléants :**

- Monsieur Stéphane DUPIN
- Madame Christine LORQUET

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Madame Christine GAUTHIER
- Monsieur Remi VIGIER

**Suppléants :**

- Madame Rachel BERTHOMIER
- Monsieur Aurélien DERLINGUE

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Madame Laure PERRIER
- Monsieur Étienne REGIBAUD

**Suppléants :**

- Madame Gaelle GENDRY
- Madame Sonia VENDANGE

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Richard DEZEMARD

**Suppléant :**

- Monsieur Jean-Luc LAFOREST

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Madame Céline BAILLET

**Suppléant :**

- Monsieur Mustapha OUHADIA

**2° En tant que représentants des employeurs :**

**Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

**Titulaires :**

- Madame Isabelle FREMONT
- Monsieur Laurent PINCHEMAILLE

**Suppléants :**

- Madame Laure DUPRE
- Monsieur Matthieu GUILLOT

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Philippe GERARD
- Monsieur Stanislas RENIE

**Suppléants :**

- Madame Christine LAURENT
- Monsieur André MERCIER

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Mimoun DERFOUF

**Suppléant :**

- Poste vacant

**3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

**Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

**Titulaire :**

- Madame Isabelle L'HOSTIS-FILIOL

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

**Titulaire :**

- Madame Elise PERRIER

**Suppléant :**

- Poste vacant

**Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Eric BRUNET

**Suppléant :**

- Madame Sarah IMBERT

**4° En tant que représentants des associations familiales :**

**Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Francis DHUMES
- Madame Eva HERILIER
- Madame Christine RULLIAT
- Monsieur Laurent VIGOUROUX

**Suppléants :**

- Madame Magalie ALIBERT
- Monsieur Cédric BOILOT
- Madame Cecile PINCHARD
- Poste vacant

**5° En tant que personne(s) qualifiée(s) dans le domaine d'activité de l'organisme :**

**Sur désignation de l'autorité compétente de l'État :**

- Madame Amandine BATISSE DUVIVIER
- Madame Dominique CHARMEIL
- Monsieur Bertrand LACAILLE
- Monsieur Dominique MOUSSIÈRE

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Lyon, le 24 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de l'antenne de Lyon de la mission  
nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère du travail et des solidarités

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

---

**Arrêté n°38-2026 du 24 mars 2026**

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite  
et de la santé au travail Auvergne**

Le ministre du travail et des solidarités,  
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 215-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

**ARRÊTENT :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Auvergne :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux :**

**Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

**Titulaires :**

- Madame Sandrine CANIN
- Monsieur André NUNES

**Suppléants :**

- Madame Marie-France JOSUE
- Monsieur Cyril LE PONT

**Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :**

**Titulaires :**

- Madame Éliane GARRIDO
- Madame Audrey ROUGANNE

**Suppléants :**

- Madame Rosa DA COSTA
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :**

**Titulaires :**

- Monsieur Abdelkader KOUBA
- Madame Séverine RIGOUX

**Suppléants :**

- Monsieur Patrice CONSTANTIN
- Poste vacant

**Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Philippe JAVION

**Suppléant :**

- Monsieur Éric BAKETOU

**Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**

**Titulaire :**

- Madame Karine MAUBERT

**Suppléant :**

- Madame Ana-Maria MOLINA

## **2° En tant que représentants des employeurs :**

### **Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**

#### **Titulaires :**

- Madame Virginie GACHON
- Monsieur Nicolas RICHER
- Monsieur Benoît-Pie SCHLOSSER
- Monsieur Laurent SERVIERE

#### **Suppléants :**

- Madame Isabelle DURAND
- Monsieur Rémi JULIAT
- Monsieur Fabien LEROY
- Poste vacant

### **Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :**

#### **Titulaires :**

- Madame Corinne CAUWET
- Monsieur Christophe SOUPIZET
- Monsieur Jean-Paul VIEYRES

#### **Suppléants :**

- Madame Thifaine BEAU
- Monsieur Julien BYCZEK
- Monsieur Thierry MELIN

### **Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :**

#### **Titulaire :**

- Monsieur Richard AUZANCE

#### **Suppléant :**

- Poste vacant

## **3° En tant que représentants de la Fédération Nationale de la Mutualité Française :**

### **Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) :**

#### **Titulaire :**

- Monsieur Pierre AUBAILE

**Suppléant :**

- Monsieur Nicolas GAYET

**4° En tant que personnes qualifiées dans les domaines d'activités des caisses  
d'assurance retraite et de la santé au travail :**

**Sur désignation de l'autorité compétente de l'État :**

- Monsieur Michel BEYSSAC
- Madame Marie-Noëlle GABEN
- Madame Christine LOPPIN
- Madame Isabelle TERRASSE

**5° En tant que membres avec voix consultative :**

**Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :**

**Titulaire :**

- Monsieur Michel CONVERS

**Suppléant :**

- Madame Véronique MARTIN

**Sur désignation du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI)  
Auvergne-Rhône-Alpes :**

- Monsieur André DUDO

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 24 mars 2026

Le ministre du travail et des solidarités,

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER

Arrêté préfectoral n° 2026-59

Lyon, le 25 mars 2026

**modifiant la composition nominative du comité de bassin Rhône-Méditerranée**

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfète coordinatrice du bassin Rhône-Méditerranée  
Préfète du Rhône  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D213-19-2 et D. 213-20 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 nommant Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-234 du 6 octobre 2020 relatif à la composition générique du comité de bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-011 du 8 janvier 2021 modifié relatif à la composition nominative du comité de bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-63 du 25 mars 2024 établissant la liste des groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau représentés, ou pouvant l'être, au sein du comité de bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu la lettre du 24 février 2026 par laquelle le conseil économique, social et environnemental régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur propose la nomination de Mme Sophie PINATEL en tant que personnalité qualifiée, en remplacement de Mme Martine-Esther PETIT, démissionnaire ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour les affaires régionales chargé du pôle « modernisation et moyens » ;

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition nominative du comité de bassin Rhône-Méditerranée, fixée par l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2021 modifié, est modifiée ainsi qu'il suit pour la mandature 2021-2026 :

Nombre de sièges	Mode de désignation
	<b>Collège prévu au 1<sup>o</sup> de l'article L. 213-8 du code de l'environnement (66)</b>
1	<b>Parlement (2)</b> Député : titulaire : Mme Blandine BROCARD suppléant : Mme Tiffany JONCOUR
1	Sénateur : titulaire : Mme Dominique ESTROSI SASSONE suppléant : Mme Brigitte DEVESA
2	<b>Régions (6)</b> représentants de la région Auvergne-Rhône-Alpes : M. Xavier ODO Mme Patricia PICARD
2	représentant de la région Bourgogne-Franche-Comté : M. Stéphane WOYNAROSKI
1	représentante de la région Occitanie : Mme Agnès LANGEVINE
1	représentants de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : M. Georges CRISTIANI Mme Bénédicte MARTIN
	<b>Départements (15)</b> Alpes-de-Haute-Provence : Mme Marion MAGNAN Hautes-Alpes : M. Éric PEYTHIEU Ardèche : M. Olivier AMRANE Alpes-Maritimes : Mme Anne SATTONNET Aude : M. Alain GINIÈS Côte-d'Or : M. Gilles DELEPAU Drôme : Mme Marie-Pierre MOUTON

	<p>Doubs : M. Philippe ALPY  Gard : Mme Bérengère NOGUIER  Hérault : M. Yvon PELLET  Isère : M. Christophe REVIL  Haute-Saône : Mme Sylvie COUTHERUT  Haute-Savoie : M. Martial SADDIER  Savoie : Mme Annick CRESSENS  Var : Mme Andrée SAMAT</p>
6	<p><b>Établissements publics territoriaux de bassin, établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux et syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau (8)</b>  représentants des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) :  Mme Gwendoline CHAUDOIR  M. Pascal DAVID  M. Bruno FOREL  M. Frédéric GRAS  M. François DEMANGEOT  M. Yves WIGT</p>
2	<p>représentants des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, des syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau :  Mme Céline TRAMONTIN  M. Alain SICARD</p>
5	<p><b>Communes et groupements de collectivités territoriales compétentes dans le domaine de l'eau (34)</b>  représentants de communes de zones de montagne :  M. Jean-Michel ARNAUD  Mme Marie-Claire BARBIER  Mme Claudine BONILLA  M. Yves DURBET  Mme Delphine COMTE</p>
7	<p>représentants de communes du littoral :  M. Michel ARROUY  M. Jean-Claude MONDOLONI  M. Guy LLOBET  Mme Perrine PRIGENT  M. Michel PY  M. Jean-Michel SAUVAGE  Non désigné</p>

22	<p>représentants des autres communes ou des autres groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau</p> <p>représentants de communes rurales au sens de l'article D. 3334-8-1 du code général des collectivités locales ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales :</p> <p>M. Pascal BONNETAIN  Mme Nicole DURAND  M. Jean MAZZOLI  Mme Catherine LOTTE  Mme Géraldine PFLIEGER  Mme Patricia PHILIP  Mme Françoise QUENARDEL  M. Armand ROUVIER</p> <p>représentants d'agglomérations de plus de 100 000 habitants ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins une agglomération de plus de 100 000 habitants :</p> <p>Non désigné  Mme Anne GROSPERRIN  Mme Christine JUSTE  M. Christophe LIME  Non désigné  M. Hervé PAUL  M. Didier RÉAULT  M. René REVOL</p> <p>représentants des autres communes ou groupements de communes</p> <p>Mme Magali DUVERNOIS  M. Antoine HOAREAU  Mme Annabelle ALESSANDRIA  M. Emmanuel GRIEU  Mme Claude COMET  Non désignée</p> <p><b>Représentant des communes ou groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau présidant une commission locale de l'eau (1) :</b></p>
1	<p>M. Jérôme VIAUD</p>

<b>Collège prévu au 2° de l'article L. 213-8 du code de l'environnement (33)</b>	
9	<p>représentants d'associations agréées de protection de la nature dont une compétente dans le domaine du littoral et des milieux marins :</p> <p>Mme Annick BERNARDIN PASQUET  M. Pascal BLAIN  Mme Cécile BLATRIX  Mme Frédérique LORENZI  M. Bernard PATIN  Non désigné (compétence littorale)  M. Jean-Christophe POUPET  M. Jacques PULOU  Mme Cathy VIGNON</p>
1	<p>représentant des conservatoires régionaux d'espaces naturels :</p> <p>M. Emmanuel MICHAU</p>
2	<p>représentants des associations actives en matière d'activités nautiques :</p> <p>M. Philippe CAILLEBOTTE  Mme Sandie CUVEREAUX</p>
8	<p>représentants des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique :</p> <p>M. Christian BRELY  M. Gérard GUILLAUD  Mme Nadège LALET  Mme Julie MARAIS  Mme Claude GALLIN-MARTEL  M. Luc ROSSI  M. Claude ROUSTAN  Mme Martine ROUSTANT</p>
2	<p>représentants des instances cynégétiques :</p> <p>M. Jean-Pierre COURSAT  Mme Christel SAVELLI</p>
9	<p>représentants des associations agréées de défense des consommateurs :</p> <p>Mme Simone BASCOUL  Mme Anne BOURDIN  Mme Françoise COLARD  Non désigné  Mme Marie-Christine DABROWSKI  Non désigné  M. Jean-Louis FAURE</p>

2	<p>M. Nicolas FORESTIER M. Jacques GUIRAUD</p> <p>personnalités qualifiées : M. Bruno COSSIAUX Mme Sophie PINATEL</p>
---	---

5	<p><b>Collège prévu au 2° bis de l'article L. 213-8 du code de l'environnement (33)</b></p> <p>représentants de l'agriculture : Mme Fabienne BONET M. François LAVRUT M. Patrick LÉVÊQUE Mme Karine LONGERAY M. Jean-Pierre ROYANNEZ</p>
1	<p>représentant de l'agriculture biologique : M. Ludovic DESBRUS</p>
1	<p>représentant de la sylviculture : M. Henri D'YVOIRE</p>
1	<p>représentant de la pêche professionnelle en eau douce : M. Nicolas PERRIN</p>
1	<p>représentant de l'aquaculture : M. Michaël BÉAL</p>
1	<p>représentant de la pêche maritime : M. Manuel LIBERTI</p>
1	<p>représentant de la conchyliculture : M. Patrice LAFONT</p>
1	<p>représentant du tourisme : Non désigné</p>
15	<p>représentants de l'industrie dont un représentant d'une industrie compétente dans le domaine du tourisme littoral et un représentant d'une industrie compétente dans le domaine portuaire en relation avec le milieu marin : M. Marc BAYARD (industries diverses) M. Benoit BOUCHER (industries diverses) M. Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT (industries des granulats et béton)</p>

<p>2</p> <p>1</p> <p>1</p>	<p>Mme Béatrice CUBADDA (industries portuaires)</p> <p>M. Christophe DEVOS (coopératives agricoles alimentaires industrielles ou sociétés d'intérêts collectifs agricoles)</p> <p>Mme Nerte DE MAULÉON (coopératives agricoles alimentaires industrielles ou sociétés d'intérêts collectifs agricoles)</p> <p>M. Dominique DESTAINVILLE (industries agricoles et alimentaires)</p> <p>Mme Marine DAUDIN (industries textiles)</p> <p>Mme Marie-Pascale HECTOR (industrie chimique)</p> <p>M. Éric GRAVIER (représentant des industriels de Bourgogne-Franche-Comté)</p> <p>M. Patrick JEAMBAR (industries de papier-carton et cellulose)</p> <p>Non désignée (tourisme littoral)</p> <p>Mme Véronique GUISEPPIN (industries mécaniques/traitement de surface)</p> <p>M. Jacques PAYAN (industries pétrolières)</p> <p>Mme Stéphanie LE HOUÉROU (industries chimiques)</p> <p>représentants des distributeurs d'eau :</p> <p>M. Denis MERCIÉ</p> <p>Mme Marie DESCHAMPS</p> <p>représentant des producteurs d'électricité et d'hydroélectricité :</p> <p>Mme Stéphanie MARCO</p> <p>représentant de la Compagnie nationale du Rhône :</p> <p>M. Éric DIVET</p>
<p>2</p>	<p>représentants des sociétés d'aménagement régional et assimilés :</p> <p>M. Benoit MOREAU</p> <p>Mme Carole THELY</p>
<p>33</p>	<p><b>Collège prévu au 3° de l'article L. 213-8 du code de l'environnement (33)</b></p> <p>membres désignés par le préfet coordonnateur de bassin :</p> <p>la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète coordonnatrice de bassin, ou son représentant</p> <p>le préfet de la région Occitanie, ou son représentant</p>

<p>le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, ou son représentant</p> <p>le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son représentant</p> <p>le préfet maritime pour la Méditerranée, ou son représentant</p> <p>le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, délégué de bassin, ou son représentant</p> <p>l'adjoint au délégué de bassin d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant</p> <p>le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, ou son représentant</p> <p>le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant</p> <p>le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant</p> <p>le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Grand Est, ou son représentant</p> <p>le commissaire à l'aménagement du massif des Alpes, ou son représentant</p> <p>le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant</p> <p>le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie ou son représentant</p> <p>la secrétaire générale pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant</p> <p>le directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, ou son représentant</p> <p>le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant</p> <p>le directeur interrégional de la mer Méditerranée, ou son représentant</p> <p>le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant</p> <p>le directeur général délégué du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ou son représentant</p> <p>la directrice générale de Voies navigables de France (VNF), ou son représentant</p>
---

	<p>le directeur général de l’Institut français de recherche pour l’exploitation de la mer (IFREMER), ou son représentant</p> <p>le président directeur général de l’Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (INRAE), ou son représentant</p> <p>le directeur du Conservatoire de l’espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant</p> <p>le directeur général de l’agence régionale de santé (ARS) d’Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant</p> <p>le directeur du parc national des Calanques, ou son représentant</p> <p>le directeur du parc national des Écrins, ou son représentant</p> <p>le directeur du grand port maritime de Marseille, ou son représentant</p> <p>le directeur général de l’Office français de la biodiversité (OFB), ou son représentant</p> <p>le délégué de façade « Méditerranée » de l’OFB, ou son représentant</p> <p>Le directeur du Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement (CEREMA), ou son représentant</p> <p>le directeur général de l’Office national des forêts (ONF), ou son représentant</p> <p>le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), ou son représentant</p>
--	--

**Article 2** : L’arrêté préfectoral n° 2026-28 du 11 février 2026 est abrogé.

**Article 3** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le secrétaire général adjoint pour les affaires régionales chargé du pôle « modernisation et moyens » est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture d’Auvergne-Rhône-Alpes.



Arrêté préfectoral n° 2026-60

Lyon, le 25 mars 2026

**modifiant la composition nominative du conseil économique, social et environnemental  
régional d’Auvergne-Rhône-Alpes**

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfète du Rhône  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7 ;

Vu l’arrêté préfectoral n° 2023-353 du 27 novembre 2023 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional d’Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l’arrêté préfectoral n° 2023-386 du 29 décembre 2023 modifié portant composition nominative du conseil économique, social et environnemental d’Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la circulaire interministérielle NOR IOMB2317147J du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la lettre du 24 février 2026 par laquelle l’Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes propose la nomination de M. Louis MASSON en remplacement de M. Christophe MARCAGGI, démissionnaire ;

Vu la lettre du 5 mars 2026 par laquelle M. Patrick VELARD, représentant de l’Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes, présente sa démission à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 ;

Vu le courriel du 6 mars 2026 par laquelle la Coordination Rhône-Alpes-Auvergne de l'Union syndicale solidaires propose la nomination de M. Patrick LAPACAS en remplacement de M. Patrick VELARD, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour les affaires régionales chargé du pôle « modernisation et moyens » ;

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition nominative du conseil économique, social et environnemental régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, fixée par arrêté n° 2023-386 du 29 décembre 2023 modifié, est modifiée ainsi qu'il suit :

Nombre de sièges	Mode de désignation
9	<p><b>1<sup>er</sup> collège : représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées : 61 sièges</b></p> <p><b>Entreprises et artisanat (31)</b></p> <p>désignés par la chambre de commerce et d'industrie de région d'Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Madame Véronique CHEVALIER</b>  <b>Monsieur Jean-Luc DOLLÉANS</b>  <b>Monsieur Gilles DUBOISSET</b>  <b>Monsieur Olivier EHRSAM</b>  <b>Monsieur Christophe MARGUIN</b>  <b>Monsieur Stanislas RENIÉ</b>  <b>Madame Marie-Amandine SIQUIER</b>  <b>Madame Élisabeth THION</b>  <b>Madame Christine VEYRE DE SORAS</b></p>
5	<p>désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Monsieur Patrick CELMA</b>  <b>Madame Anne-Sophie PANSERI</b>  <b>Monsieur Philippe CHARVERON</b>  <b>Madame Valérie-Anne JAVELLE</b>  <b>Monsieur Philippe GLÉLAN</b></p>
4	<p>désignés par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Madame Sarah DOGNIN DIT CRUISSAT</b></p>

	<p><b>Monsieur Jacques CADARIO</b>  <b>Non désigné</b>  <b>Monsieur Emmanuel IMBERTON</b></p>
6	<p>désignés par accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P ) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Monsieur Louis MASSON</b>  <b>Madame Anne-Marie ROBERT</b>  <b>Monsieur Bruno CABUT</b>  <b>Monsieur Christian BRUNET</b>  <b>Madame Fabienne GINESTET</b>  <b>Madame Anne-Marie LE ROUEIL</b></p>
5	<p>désignés par la Chambre de métiers et de l'artisanat de région d'Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Monsieur Pierre GIROD</b>  <b>Monsieur Dominique GOUZE</b>  <b>Madame Isabelle GUILLAUD</b>  <b>Monsieur Didier LATAPIE</b>  <b>Madame Bernadette OLEKSIK</b></p>
1	<p>désigné par la Fédération régionale des chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)</p> <p><b>Madame Nicole BEZ</b></p>
1	<p>désigné par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Auvergne et le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Rhône-Alpes</p> <p><b>Madame Sylvie BLANC</b></p>
	<p><b>Métiers (17)</b></p>
2	<p>désignés par accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Monsieur Jean CHABBAL</b>  <b>Non désigné</b></p>
1	<p>désigné par France Chimie Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Monsieur Jean-Pierre LAFORÊT</b></p>
1	<p>désigné par accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière</p>

**Madame Béatrice VARICHON**

2 désignés par l'Union des industries métallurgiques et électriques de la région Auvergne-Rhône-Alpes (UIMM), dont un au titre des industries électriques et un au titre des industries mécaniques de la métallurgie

**Madame Françoise PFISTER**

**Monsieur Claude BORDES**

1 désigné par la Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Frédéric REYNIER**

1 désigné par la Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Patrick MEUNIER**

1 désigné par accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes

**Madame Céline COMBRONDE**

1 désigné par l'Union inter-entreprises textiles de Lyon et sa région (UNITEX)

**Non désigné**

1 désigné par l'Association régionale des industries agro-alimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes (ARIA Aura)

**Monsieur Henri NIGAY**

1 désigné par accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes

**Non désigné**

1 désigné par la délégation SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Philippe DESSERTINE**

1 désigné par accord entre les directions régionales de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), d'Électricité de France (EDF) et de La Poste

**Madame Françoise VIVIN**

1 désigné par l'Union nationale industries carrière (UNICEM) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Alain BOISSELON**

1 désigné par l'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Gaël PERCHE**

1 désigné par la délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPÉM) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur André FAURE**

### **Agriculture (12)**

3 désignés par la Chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Jean-Luc FLAUGÈRE**

**Madame Maryse FONT**

**Monsieur Gilbert GUIGNAND**

2 désignés par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes

**Madame Sandrine ROUSSIN**

**Monsieur Jérôme CROZAT**

2 désignés par les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Hugo DANANCHER**

**Madame Léa LAUZIER**

2 désignés par la Confédération paysanne d'Auvergne-Rhône-Alpes

**Madame Isabelle DOUILLON**

**Monsieur Pierre MAISON**

1 désigné par la Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Georges LAMIRAND**

1 désigné par la Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Yannick DUMONT**

1	désigné par la Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CRMCCA) d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le secteur coopératif de production  <b>Monsieur Éric ANGELOT</b>
	<b>Économie sociale et solidaire (1)</b>
1	désigné par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Charles DADON</b>
<b>61</b>	

	<b>2<sup>ème</sup> collège : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives : 61 sièges</b>
17	désignés par le comité régional de la Confédération générale du travail (CGT) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Paul BLANCHARD</b> <b>Madame Laëtitia PLANCHE</b> <b>Monsieur Fabrice CANET</b> <b>Monsieur Lionel CARDINAUX</b> <b>Madame Sandrine SAUZÉAT</b> <b>Monsieur Patrick DALMAS</b> <b>Monsieur Philippe FAURE</b> <b>Madame Nathalie GELDHOFF</b> <b>Madame Virginie GENSEL</b> <b>Monsieur Éric GRANATA</b> <b>Madame Karine GUICHARD</b> <b>Madame Laurence MARGERIT</b> <b>Madame Christine MÉQUIGNON</b> <b>Madame Brigitte BARJON</b> <b>Monsieur Pascal PELLORCE</b> <b>Madame Chantal SALA</b> <b>Monsieur Éric VIGOUROUX</b>
17	désignés par l'union régionale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Colette ALSAFRANA</b>

**Monsieur Laurent BADOR**  
**Monsieur Jean BARRAT**  
**Madame Gisèle BAULAND**  
**Monsieur Cédric CHENNAZ**  
**Monsieur Jean-Marc GUILHOT**  
**Madame Claudine JACQUIER**  
**Monsieur Christian JUYAUX-BLIN**  
**Monsieur Bruno LAMOTTE**  
**Madame Élisabeth LE GAC**  
**Madame Françoise CASALINO**  
**Madame Agnès NINNI**  
**Madame Marilyne PUECH**  
**Monsieur Sansoro ROBERTO**  
**Madame Élisabeth SAILLANT**  
**Madame Isabelle SCHMITT**  
**Monsieur Patrick SIVARDIÈRE**

10 désignés par l'union régionale de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Éric BLACHON**  
**Madame Hélène TEMUR**  
**Monsieur Frédéric BOCHARD**  
**Madame Michelle LEYRE**  
**Monsieur Jean-Pierre GILQUIN**  
**Madame Claude RICARD**  
**Monsieur Jérémie LORENTE**  
**Madame Hélène SEGAULT**  
**Monsieur Éric DEVY**  
**Madame Patricia MERENDET**

3 désignés par l'union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Patrick LÉAULT**  
**Monsieur François GRANDJEAN**  
**Madame Sylvie DEUDÉ**

6 désignés par l'union régionale de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Luis ASENSIO**  
**Madame Nassira GUERROUI**  
**Monsieur Philippe ROUSTAND**  
**Madame Nathalie MILANETTI**  
**Madame Jocelyne ROCHE**  
**Monsieur Cyril SAVTCHENKO-BELSKY**

5 désignés par l'union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) Auvergne-Rhône-Alpes

<p>1</p> <p>2</p>	<p><b>Madame Catherine HAMELIN</b>  <b>Monsieur Michel MYC</b>  <b>Madame Marta HÉRAUD</b>  <b>Monsieur Nicolas SIMIOT</b>  <b>Madame Valérie LOHEZ</b></p> <p>désigné par la Fédération syndicale unitaire (FSU) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Anna DI MARCO</b></p> <p>désignés par l'Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Madame Christiane TRINCA</b>  <b>Monsieur Patrick LAPACAS</b> (<i>à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026</i>)</p>
<p><b>61</b></p>	
<p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>	<p><b>3<sup>ème</sup> collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable : 61 sièges</b></p> <p>désigné par l'Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes (URAF)  <b>Monsieur Dominique NANTAS</b></p> <p>désigné par la Conférence des présidents des Caisses d'allocations familiales (CAF) d'Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur René SERRE-CHAMARY</b></p> <p>désigné par accord entre la CARSAT Auvergne, la CARSAT Rhône-Alpes et l'Association régionale des Caisses de MSA (ARCMSA) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Henry JOUVE</b></p> <p>désigné par Groupama Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Nathalie MOREL</b></p> <p>désigné par l'union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Marc AUBRY</b></p> <p>désigné par la Fédération hospitalière de France - Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Jean-Louis TOURAINÉ</b></p>

1 désigné par accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'union régionale des fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations de retraités Auvergne Rhône-Alpes

**Madame Évelyne LUCCANTONI**

1 désigné par le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Nicolas HERMOUET**

1 désigné par l'Union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Christophe DAMIRON**

1 désigné par l'union régionale des sociétés coopératives SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Guy BABOLAT**

1 désigné par l'Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes (ADIRA)

**Monsieur Michel-Louis PROST**

1 désigné par la Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Dominique PELLA**

4 désignés par accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et de l'Université Clermont Auvergne & associés

**Monsieur Mathias BERNARD**

**Monsieur Sébastien BERNARD**

**Madame Nathalie DOMPNIER**

**Madame Hélène SURREL**

4 désignés par accord entre la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) Auvergne-Rhône-Alpes, la section régionale de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) Auvergne et Rhône-Alpes, la section régionale de l'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) et l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) d'Auvergne et Rhône-Alpes

**Monsieur Jean-Marie BENOIT**

**Monsieur Saïd ZAKAR**  
**Madame Frédérique MEUNIER**  
**Madame Christine MESSIÉ**

- 1 désigné par accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

**Madame Pascale GILLES**

- 2 désignés par le Collectif régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Auvergne-Rhône-Alpes, dont un représentant âgé de moins de 27 ans d'une association de jeunesse et d'éducation populaire, ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère chargé de la jeunesse

**Monsieur Alexis MONNET**  
**Madame Agathe MOLY**

- 1 Désigné par la fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR CIDFF) Auvergne Rhône-Alpes

**Madame Reine LÉPINAY**

- 2 désignés par accord entre l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) Auvergne-Rhône-Alpes, l'association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) et la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), âgés de moins de 27 ans et représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère chargé de la jeunesse

**Madame Soraya BERTHON**  
**Monsieur Thomas HOSTETTLER**

- 1 désigné par l'Union régionale des fédérations des œuvres laïques (URFOL) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Alain CALMETTE**

- 1 Désigné par le Comité régional olympique et sportif (CROS) Auvergne-Rhône-Alpes

**Madame Marie-Christine PLASSE**

- 2 désignés par l'Agence régionale du tourisme (ART) Auvergne-Rhône-Alpes

**Monsieur Johann RIGOLLET**  
**Madame Sylvie ROSSI**

- 1 désigné par l'Union fédérale des consommateurs « UFC Que Choisir » d'Auvergne Rhône-Alpes

**Monsieur Alain NODIN**

2 désignés par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'un au titre de l'insertion par l'activité économique

**Monsieur Nicolas PLANCHON**  
**Madame Patricia POISSON**

1 désigné par accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine

**Monsieur Bruno JACOMY**

1 désigné par le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)

**Madame Céline LE ROUX**

1 désigné par accord entre l'association Sauve qui peut le court-métrage, l'association Ardèche Images, l'EPCC CITIA, l'association GRAC (Groupement régional de l'action cinématographique), l'ACRIRA (Association des cinémas de recherche indépendants de la région alpine), l'association Les Écrans, l'association Plein champ et La Cinéfabrique

**Monsieur François ROCHER**

1 désigné par accord entre les associations des bibliothécaires de France d'Auvergne et de Rhône-Alpes et l'Association des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes

**Madame Odile CRAMARD**

5 désignés par accord entre AURAHLM, la CNL Rhône-Alpes Auvergne, l'Union régionale SOLIHA Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération des entreprises publiques locales (EPL) et l'UNPI Auvergne-Rhône-Alpes

**Madame Anne Laure VENEL**  
**Madame Alice BOCHATON**  
**Monsieur Jean-Jacques ARGENSON**  
**Non désigné**  
**Monsieur Sylvain GRATALOUP**

1 désigné par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes

**Madame Marisa LAI-PUIATTI**

1	désigné par accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique  <b>Monsieur François JACQUART</b>
1	désigné par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE)  <b>Monsieur Yvon CONDAMIN</b>
1	désigné par la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Annick DE MONTGOLFIER</b>
1	désigné par accord entre l'UNAPEI Auvergne-Rhône-Alpes, la direction régionale de l'APF France Handicap Auvergne-Rhône-Alpes, la Fondation perce-neige et l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Jean-Jacques BERTRAND</b>
1	désigné par l'Association nationale des apprentis de France (ANAF)  <b>Monsieur Baptiste MARTIN</b>
1	désigné par accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne  <b>Monsieur Christian VIALLO</b>
2	désignés par la Fédération des jeunes chambres économiques d'Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Thomas BONNEFOY</b> <b>Madame Marie-Charlotte BELOT-DEVERT</b>
<b>51</b>	Représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable : 10 sièges.
2	désignés par France Nature Environnement (FNE) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Frédérique RESCHE-RIGNON</b>

	<p><b>Monsieur Hubert CONSTANCIAS</b></p> <p>1 désigné par l'Union des protecteurs de l'environnement naturalistes, environnementalistes, scientifiques qui étudient et protègent la nature en Auvergne et ses territoires limitrophes (FRANÉ)</p> <p><b>Monsieur Marc SAUMUREAU</b></p> <p>1 désigné par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Monsieur Yves VÉRILHAC</b></p> <p>1 désigné par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne</p> <p><b>Madame Éliane AUBERGER</b></p> <p>1 désigné par la Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Monsieur Rémy CERNYS</b></p> <p>4 personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral</p> <p><b>Madame Anne PELLET</b>  <b>Monsieur Ludovic WALBAUM</b>  <b>Madame Anne RIALHE</b>  <b>Monsieur Gérard OUVRIER-BUFFET</b></p>
<b>61</b>	
	<p><b>4<sup>ème</sup> collège : personnalités qualifiées : 7 sièges</b></p> <p>7 désignées par arrêté préfectoral</p>
<b>7</b>	<p><b>Monsieur Antoine QUADRINI</b>  <b>Monsieur Laurent CARUANA</b>  <b>Madame Martine COLLONGE</b>  <b>Monsieur Louis MANET</b>  <b>Madame Florence VERNEY-CARRON</b>  <b>Madame Chantal MERCIER</b>  <b>Madame Carole PEYREFITTE</b></p>

**Article 2 :** Les membres du conseil économique, social et environnemental régional d'Auvergne-Rhône-Alpes sont désignés pour la durée du mandat restant à exécuter, soit jusqu'au 31 décembre 2029 inclus, sauf mention contraire.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral n° 2026-20 du 4 février 2026 est abrogé.

**Article 5 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application "Télérecours citoyens", accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le secrétaire général adjoint pour les affaires régionales chargé du pôle « modernisation et moyens » est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Fabienne BUCCIO